Pour une Église missionnaire

Transformations pastorales dans le diocèse de Limoges

« Vous êtes ensemble intégrés à la construction »

(Ephésiens 2, 22)

DIOCÈSE de LIMOGES

Mai 2025

Document de travail

De la Lettre de Saint Paul Apôtre aux Ephésiens (4, 1-16)

Je vous y exhorte donc dans le Seigneur, moi qui suis prisonnier :
accordez votre vie à l'appel que vous avez reçu ;
en toute humilité et douceur, avec patience,
supportez-vous les uns les autres dans l'amour ;
appliquez-vous à garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix.

Il y a un seul corps et un seul Esprit,
de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance ;
un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ;
un seul Dieu et Père de tous,
qui règne sur tous, agit par tous, et demeure en tous.

A chacun de nous cependant la grâce a été donnée
selon la mesure du don du Christ.

D'où cette parole : Monté dans les hauteurs, il a capturé des prisonniers ;
il a fait des dons aux hommes.
Il est monté !
Qu'est-ce à dire, sinon qu'il est aussi descendu jusqu'en bas sur la terre ?
Celui qui est descendu, est aussi celui qui est monté
plus haut que tous les cieux, afin de remplir l'univers.

Et les dons qu'il a faits, ce sont des apôtres, des prophètes,
des évangélistes, des pasteurs et catéchètes,
afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère
pour bâtir le corps du Christ,
jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi
et dans la connaissance du Fils de Dieu,
à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude.

Ainsi, nous ne serons plus des enfants, ballottés,
menés à la dérive à tout vent de doctrine,
joués par les hommes et leur astuce
à fourvoyer dans l'erreur.

Mais, confessant la vérité dans l'amour,
nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ.
Et c'est de lui que le corps tout entier,
coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent,
selon une activité répartie à la mesure de chacun,
réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour.

Document de travail

SOMMAIRE

Prière de Mgr Bozo p. 4
Préambule p. 5
Introduction par le P. Christoph Theobald p. 6

I. Synthèse de nos réflexions communes du 14 septembre 2024 p. 8

II. Quels visages de nos paroisses pour demain ? p. 12

A) Refonder des communautés chrétiennes... p. 13

avec :
1) des fraternités missionnaires ? p. 13
2) des veilleurs ? p. 17
3) des ministères institués ? p. 19
4) des relais ? p. 24

B) ... avec des organes de participation... p. 27

1) des équipes d'animation pastorale ? p. 27
2) des conseils pastoraux de paroisse ? p. 30
3) des assemblées paroissiales ? p. 33
4) des conseils économiques de paroisse p. 36
5) des intendants de paroisse ? p. 39

C) ...pour une Église diocésaine missionnaire p. 42

1) Quels ensembles paroissiaux et quelles zones pastorales ? p. 42
2) Un conseil pastoral diocésain ? p. 53
3) Un diocèse missionnaire, en communion p. 56
Vers une réorganisation des services diocésains ?

III. Une manière d'avancer p. 59

- La Conversation dans l'Esprit p. 60
- La Conversion des processus p. 62

Document de travail

Seigneur, à travers l'histoire et ses soubresauts, Tu conduis par ta Sagesse l'Église fondée par saint Martial en Limousin. En ce troisième millénaire, elle s'interroge sur les choix qu'elle doit faire pour être fidèle à son héritage et à sa mission, cheminant sans peur vers le Royaume.

Ce peuple d'horizons multiples, mais uni par le même baptême, partageant la même Foi, guidé par les pasteurs que tu lui as donnés, te prie en ce moment de discernement : Donne-lui la claire vision de ce qu'il doit faire, pour qu'avec réalisme et audace, dans la communion de toute l'Église, il soit, ici et maintenant, un peuple ardent à faire le bien, dévoué à te servir, animé par le zèle de l'annonce de l'Évangile de Jésus-Christ pour le Salut de tous, en terre limousine.

Que l'Esprit promis par Jésus, qui habite dans l'Église de Limoges et dans le cœur des fidèles, soit l'artisan d'une unité qui intègre la diversité. Qu'Il stimule le discernement mené par le plus grand nombre, avec le soutien de l'équipe synodale, pour que tous ensemble, dans l'écoute et le respect, nous cherchions les moyens les plus appropriés à la mission, sachions adapter les structures de notre diocèse, en comptant sur les dons et les charismes de tous, afin que notre Église demeure aujourd'hui et demain le signe joyeux de ta présence qui sauve. Amen.

+Mgr Pierre-Antoine Bozo

Préambule

Le travail de l'équipe diocésaine synodale arrive bientôt à son terme. Installée en septembre 2023, l'équipe a essayé de susciter un élan diocésain à la démarche synodale souhaitée par Mgr Pierre-Antoine Bozo.

Après un temps de réflexion ***(étape 1)*** sur « comment être missionnaire dans nos paroisses de demain ? », en intégrant les travaux des équipes de l'Éveil synodal, de Pentecôte 2022 et plus particulièrement les réflexions et propositions des paroisses, services diocésains et mouvements du diocèse de Limoges, une première assemblée synodale le 14 septembre 2024 ***(étape 2)*** a permis d'approfondir tous ces travaux et d'aboutir à des propositions concrètes sur l'avenir de nos communautés, sur ***la paroisse, une communauté de communautés***

- *qui suit le Christ et qui en vit,*
- *qui témoigne dans un territoire et avec d'autres,*
- *au sein d'une Église structurée*
- *avec des missions et des responsabilités,*
- *en permettant à chacun d'être accueilli pour exprimer ses richesses pour témoigner du Christ.*

Après ce premier temps fort de partages et d'échanges, l'équipe diocésaine synodale a continué de consulter les différentes réalités de notre Église diocésaine ***(étape 3)*** et a commencé à bâtir un projet missionnaire diocésain. De ces premières réflexions, l'idée de conserver les paroisses canoniques actuelles est devenue une évidence. Cependant, l'avenir de notre Église diocésaine appelle nos communautés chrétiennes à repenser la mission sur des espaces plus vastes. **Nourrie de vos propositions, l'équipe vous invite à relire, débattre et amender le contenu de ce livret lors de notre seconde assemblée synodale le 24 mai 2025 à Ahun *(étape 4)***.
Pour bien préparer cette assemblée, tout est à lire dans ce nouveau fascicule élaboré par l'équipe.
Dans un premier temps, il est bon de lire **l'introduction rédigée par le père Christoph Theobald**, fondamentale pour comprendre notre démarche diocésaine qui est à replacer dans celle de l'Église universelle à la suite du Synode romain.
La première partie est le prolongement de l'assemblée du 14 septembre qui a bien fait ressortir l'intérêt de bâtir une Église diocésaine, fraternelle et missionnaire. Ce sont des **réflexions qui devront être suivies d'approfondissements au sein de nos communautés**, réflexions essentielles pour refonder nos communautés chrétiennes.
La deuxième partie comprend toutes les fiches qui seront relues, débattues et amendées le 24 mai 2025.
Ces fiches ont été élaborées à partir de vos propositions, remarques, réflexions. Il est important de préciser que ce ne sont que des propositions que vous pouvez amender. Vous avez également la possibilité de faire part de vos idées. Lors de l'assemblée du 24 mai, nous vous demanderons vos avis sur ces différentes réflexions.
Nous vous invitons à relire individuellement ou collectivement ce livret à l'aide la Conversation dans l'Esprit, expliquée en troisième partie, méthode qui a fait ses preuves au Synode romain et que nous avons expérimenté avec succès lors de notre assemblée du 14 septembre.

L'équipe diocésaine synodale reste à votre disposition pour toutes précisions :
paroisses2025@diocese-limoges.fr
Bons travaux.
Fraternellement,
L'équipe diocésaine synodale

Document de travail

Introduction

Le « processus synodal diocésain, institué le 7 mai 2023 par notre évêque, représente un « moment favorable », un *kairos* (nous disent les Ecritures), pour la conversion : « Le temps est accompli et le Règne de Dieu s'est approché : convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc 1,15).

Cet appel joyeux, lancé par le Seigneur Jésus au début de son ministère, nous rejoint au cœur de notre Eglise locale. Il nous parvient également de l'Eglise toute entière qui, réunie en Synode depuis 2021, l'a entendu et a recueilli le fruit de son écoute de plusieurs années dans un Document, intitulé : *Pour une Eglise synodale : communion, participation, mission*. Ce travail de discernement synodal s'étant achevé le 27 octobre 2024, le pape François l'a immédiatement remis entre les mains de toutes les Eglises locales. À nous de le recevoir sur notre propre chemin synodal, déjà bien engagé par l'Eglise de Limoges – quelle chance ! – et de nous prêter avec courage et créativité à l'écoute de ce que, ici et maintenant, « l'Esprit dit aux Eglises » (Ap 2,7).

Le document que ces quelques réflexions ont pour but d'introduire est, lui-aussi, le fruit d'une écoute commune, encore à affiner, et d'un discernement synodal, à préciser le 24 mai prochain. N'oublions pas la question qui nous est posée. Elle est moins ample que celle du Synode romain mais aussi décisive et inspirée par lui : *Comment être missionnaire dans nos paroisses de demain ?*

On pourrait entendre cette question dans un climat d'inquiétude ou d'anticipation soi-disant « réaliste » : « réorganisons nos paroisses en fonction du nombre de prêtres disponibles demain ! » Le document qu'on lira nous propose une autre voie : il balise le passage d'une image de l'Eglise vers une autre : une Eglise, formée de communautés vivantes de disciples-missionnaires qui se laissent instruire, guider et encourager par différents ministères et se laissent convoquer en Eglise par leur évêque et leurs ministres ordonnés. C'est toujours la même Eglise ! Mais pour rester vivante, elle ne procède pas à une simple restructuration comme on les opère périodiquement dans des entreprises. Elle fait d'abord confiance à ce que l'Esprit Saint donne effectivement aux communautés, l'unique critère de leur vitalité étant leur élan missionnaire, le « feu que Jésus est venu apporter sur la terre » (Lc 12,49). Répétons-le : *Comment être missionnaire dans nos paroisses de demain ?*

C'est donc un changement de « culture catholique » que ce document-ci enregistre et propose au discernement : « Nous ne vivons pas une époque de changement », a affirmé le pape François, « mais un changement d'époque ». Or, nous savons tous qu'on ne peut commander d'en haut un changement « culturel » ; il advient de l'intérieur et demande donc du temps et de la patience. En effet, il fait appel à la conversion que personne ne peut vivre à la place de l'autre et nécessite en même temps des réformes de structure qui rendent possible une avancée *commune* sur ce chemin d'une transformation à la fois individuelle et collective. Car dans l'Eglise, conversion et réforme se conditionnent mutuellement. C'est ce que le Synode sur la synodalité nous apprend : trouver les moyens d'*entendre ensemble ce que l'Esprit dit aujourd'hui à notre Eglise locale, Eglise de Dieu qui est dans le Limousin*.

Les trois parties du Document que nous lirons balisent ce chemin en commençant par la « vision commune » qui nous unit (I.) et qui doit s'incarner dans nos communautés et nos paroisses missionnaires de demain (II.), selon une manière « spirituelle » d'avancer concrètement (III.)

Document préparatoire

La *vision commune*, c'est celle du Christ Jésus, crucifié et ressuscité, que nous sommes appelés à suivre, à écouter et à célébrer, à voir présent et à voir « passer » dans les personnes que nous rencontrons, dans la société au sein de laquelle nous vivons et dans toute la création. Le synode de l'Eglise tout entière nous fait redécouvrir que ce chemin missionnaire est un chemin de sortie *et* d'accueil qui commence avec l'initiation catéchuménale : l'écoute commune de la Parole de Dieu, le passage par la « porte de la foi » qu'est le baptême, la confirmation et la célébration eucharistique, sans oublier le « lien étroit entre *synaxis* et *synodos*, entre l'assemblée eucharistique et l'assemblée synodale »[1]. Habitées par la présence et le passage du Seigneur Jésus, ces « pratiques » sont vécues par des baptisés qui ont, chacun, chacune, leur charisme spécifique et qui sont animés par des personnes ayant reçu un ministère, les diacres et les prêtres, tous ensemble dans un esprit de fraternité et de « responsabilité différenciée ». La première partie du Document synthétise cette belle vision d'une Eglise diocésaine, fraternelle et missionnaire, qui s'est montrée à nous lors de notre réflexion commune, le 14 septembre 2024.

Cette vision s'incarne dans une *transformation de la figure de notre Eglise locale*, proposée au discernement dans la deuxième partie du Document : « Quels visages de nos paroisses pour demain ? » Les belles propositions faites à ce sujet par l'Assemblée de septembre dernier sont regroupées sous trois têtes de chapitres : « Refonder des communautés chrétiennes » - « avec des organes de participation » - « pour une Eglise diocésaine missionnaire ». Remarquons que la transformation en jeu commence dans nos communautés existantes dont il s'agit d'éveiller l'élan missionnaire, la capacité de se rendre proche de leur environnement humain et l'hospitalité.

Toutes ces belles propositions ne servent à rien si elles ne sont pas inspirées et habitées par *une nouvelle manière de procéder* dont l'enjeu n'est rien d'autres que l'écoute commune de ce que l'Esprit nous dit ici et maintenant. C'est la thématique de la troisième partie du Document : « Une manière d'avancer ». Elle traite de la « conversation spirituelle », cœur de la « spiritualité synodale » dont nous avons déjà goûté les fruits, et des trois étapes d'une manière synodale d'avancer : apprendre à discerner ensemble, apprendre à articuler les décisions qui en résultent et à les relire en fonction de leur confirmation ou de leur démenti par le « réel » ; le tout dans un climat fraternel de transparence.

Ainsi cette troisième partie nous reconduit vers notre vision commune, celle du Christ Jésus, crucifié et ressuscité, dont nous désirons former ensemble, dans le diocèse de Limoges, le « corps » : « Confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ. Et c'est de lui que le corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour » (Ep 4,15-16).

Père Christoph THEOBALD

1 - n° 27 du Document final du Synode des évêques « Pour une Eglise synodale : communion, participation, mission », octobre 2024

Document de travail

I. Synthèse de nos réflexions communes du 14 septembre 2024

Document de travail

La Parole de Dieu : un chemin de vie

Un des enjeux majeurs de notre mission est de remettre la Parole de Dieu au centre de nos vies. Pour cela, nous devons favoriser la formation de **petits groupes de partage** au sein des paroisses. Ces groupes ne se choisissent pas nécessairement mais se réunissent autour de leur foi en Jésus-Christ. Trois dimensions doivent être au cœur de ces rencontres :

- Écouter ensemble la Parole de Dieu.
- La partager dans un climat fraternel et bienveillant.
- Prier pour la communauté et le monde.

L'Eucharistie : cœur de la vie chrétienne

« L 'Église vit de l'Eucharistie. Cette vérité (…) comporte en synthèse le cœur du mystère de l'Église. Dans la joie, elle fait l'expérience, sous de multiples formes, de la continuelle réalisation de la promesse : « Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 20). Mais, dans l'Eucharistie, par la transformation du pain et du vin en corps et sang du Seigneur, elle jouit de cette présence avec une intensité unique. (…) À juste titre, le Concile Vatican II a proclamé que le Sacrifice eucharistique est « source et sommet de toute la vie chrétienne ». (Encyclique Ecclesia de Eucharistia du Saint Pape Jean-Paul II, 17 avril 2003, n° 1)

L'Eucharistie est le sacrement qui nous unit dans un même corps, celui du Christ, et nous appelle à vivre en frères et sœurs. Nos assemblées dominicales doivent être des lieux où la fraternité est visible et où chacun et chacune se sent attendu et accueilli. Jésus nous le rappelle: **"C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres qu'ils reconnaîtront que vous êtes mes disciples."**(Jn 13, 35).

Il est important de créer des occasions de rencontre après les célébrations et d'offrir des temps de prière commune dans les églises qui n'ont pas de messes régulières.

La prière : force et souffle de la mission

La prière nourrit notre mission et donne du sens à notre engagement. Le pape François nous le rappelle dans *Evangelii Gaudium : "Sans des moments prolongés d'adoration, de rencontre priante avec la Parole, de dialogue sincère avec le Seigneur, les tâches se vident facilement de sens, nous nous affaiblissons à cause de la fatigue et des difficultés, et la ferveur s'éteint." (n°262)*
Il est important de recenser et de valoriser les différentes formes de prière existantes dans notre diocèse, en les rendant accessibles à tous et en favorisant le rayonnement des groupes spirituels.

Document de travail

Disciples missionnaires pour une Église en sortie

Face aux mutations de notre société, il est essentiel d'accompagner les communautés chrétiennes dans une pédagogie de la transformation, afin qu'elles deviennent pleinement missionnaires. Une paroisse est véritablement missionnaire lorsqu'elle accueille, annonce l'Évangile avec simplicité, envoie des disciples vers les autres, participe à la vie sociale et se montre fraternelle et ouverte à tous.
Cette ouverture fait écho à l'appel du pape François à **"aller vers les périphéries"**, en portant une attention particulière aux plus fragiles et en étant présents à toutes les réalités humaines. Ces périphéries sont multiples : sociales, culturelles, spirituelles.
L'Église doit être un lieu où chacun et chacune trouve écoute et soutien : familles en deuil, couples préparant leur mariage ou le baptême de leurs enfants, jeunes en quête de sens, personnes isolées ou en situation de handicap. **L'accueil ne s'arrête pas à une première rencontre : il doit se prolonger dans le temps par un suivi, des visites et une intégration réelle à la communauté.**
La simplicité et la convivialité sont des clés essentielles pour aller vers les autres. Développons des espaces d'échange, où le partage du temps et des responsabilités renforce notre fraternité.

Les charismes : une Église vivante et synodale

Nous devons être attentifs aux dons et talents de chacun. **Le chemin de foi de chacun évolue avec la vie** et l'Église doit encourager chacun et chacune à grandir dans sa mission. Comme aime à le répéter le cardinal Gérald Cyprien Lacroix, archevêque de Québec : *"Le Seigneur ne choisit pas des gens capables, il rend capables ceux qu'il choisit."*
Il est essentiel de **partir des personnes et de leurs charismes** pour leur proposer des missions adaptées. Il en va de même pour ceux qui demandent un sacrement : au-delà de la simple organisation, interrogeons-les sur leur désir de cheminer dans la foi avec leurs propres charismes.

Prêtres et diacres : une mission partagée

L'évangélisation est l'affaire de tous. La Congrégation pour le Clergé nous invite à une véritable **conversion missionnaire de la pastorale :**
34. (...) Le Pape François a rappelé, en citant saint Paul VI, que « l'Église doit approfondir la conscience qu'elle a d'elle-même, de méditer sur le mystère qui est le sien. [...] Il y a des structures ecclésiales qui peuvent arriver à favoriser un dynamisme évangélisateur ; également, les bonnes structures sont utiles quand une vie les anime, les soutient et les évalue. Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans "fidélité de l'Église à sa propre vocation", toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps ».
35. La conversion des structures que la paroisse doit envisager requiert un changement de mentalité et un renouvellement intérieur. (Instruction « La Conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Eglise », 29 juin 2020).

Les prêtres ne portent pas seuls cette responsabilité. Avec les diacres et les fidèles laïcs, ils doivent travailler en communion pour que l'Église soit toujours plus fraternelle et ouverte.
Le pape François précise le rôle des diacres : *"Les diacres ne sont pas des 'demi-prêtres', mais des serviteurs prévenants, disponibles à l'intérieur, dans le cœur, prêts au oui, dociles, sans axer leur vie autour de leur agenda ; et ouverts à l'extérieur, avec le regard tourné vers tous, surtout vers ceux qui sont restés à l'écart, ceux qui se sentent exclus. " (Discours du Pape François lors d'une Audience accordée aux diacres permanents du diocèse de Rome et leurs familles le 19 juin 2021)*

Document de travail

La famille : un foyer de foi et de fraternité

La paroisse est une famille de familles. C'est dans la cellule familiale que s'apprennent la confiance, le dialogue et la gestion des conflits. Le pape François nous rappelle : *"La famille est le premier lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans la différence et à appartenir aux autres." (Evangelii Gaudium, 66)*
Dans cette perspective, nous devons :

- Accueillir chaque personne sans jugement, là où elle en est.
- Proposer un espace d'écoute et d'accompagnement pour les parents.
- Faire confiance aux jeunes pour évangéliser d'autres jeunes.
- Adapter la pastorale des jeunes pour mieux répondre aux réalités d'aujourd'hui.

Les femmes dans la vie et la mission de l'Église

Le rapport de synthèse *Une Église synodale en mission* du XVIe Assemblée Générale ordinaire du Synode des Évêques du 28 octobre 2023 nous rappelle : "*Il est urgent de veiller à ce que les femmes puissent participer aux processus de prise de décision et assumer des rôles de responsabilité dans le domaine pastoral et le ministère." (n° 9 m)*
Le Saint-Père a augmenté considérablement le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité au sein de la Curie romaine. Il devrait en être de même à d'autres niveaux de la vie de l'Église.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans nos communautés : catéchèse, accompagnement spirituel, engagement caritatif, organisation paroissiale… Leur présence et leur engagement témoignent d'une Église qui se veut **plus fraternelle, plus juste et plus fidèle à l'Évangile.**
Comme le souligne le pape François, l'Église ne peut avancer sans elles : "*Nous devons nous interroger : quelle place les femmes occupent-elles dans l'Église ? L'Église est femme, c'est elle, pas il… l'Église est épouse de Jésus-Christ." (Audience générale, 7 juin 2023)*

L'écologie intégrale : un engagement nécessaire

Nous sommes appelés à entendre « ***la clameur de la terre et la clameur des pauvres*** » *(Laudato Si', 49)*. L'Église (nos paroisses, nos communautés) doit s'engager activement dans une solidarité durable avec les plus pauvres, notamment à l'international. L'écologie intégrale suppose aussi une conversion intérieure.

Le Pape François nous y invite : *"Nous devons reconnaître nos erreurs, nous repentir de tout cœur et changer intérieurement." (Laudato Si, 218)*

Ensemble, engageons-nous pour l'Église (en paroisse, en communauté, en Eglise diocésaine), une Eglise missionnaire, fraternelle, ancrée dans la foi en Jésus Christ, ouverte à tous et guidée par l'Esprit Saint.

Document de travail

II. Quels visages de nos paroisses pour demain ?

Document de travail

(A) Refonder des communautés chrétiennes avec...

1) des fraternités missionnaires ?

« Les frères étaient assidus à l'enseignement des Apôtres
et à la communion fraternelle,
à la fraction du pain et aux prières. »
(Actes 2, 42)

Les fraternités missionnaires sont des espaces où les croyants peuvent vivre leur foi tout en servant les autres. Elles incarnent une forme de témoignage vivant et concret de l'Évangile et jouent un rôle clé dans l'Église, offrant un modèle d'engagement profond, de proximité et de solidarité chrétienne.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- [Il ne s'agit] pas de changer la structure de l'Eglise mais d'accepter de la vivre différemment.
- Partir des communautés locales, des relais paroissiaux, pour faire paroisse.
- Instaurer des communautés fraternelles, créer des communautés de proximité en s'inspirant par exemple de ce qui se vit au Burkina.
- Il faut remettre la Parole de Dieu au centre, prier les uns pour les autres et faciliter les rencontres conviviales.
- Faisons confiance aux initiatives (p 4). Le prêtre aura alors un rôle d'accompagnement.

Mission :

- La mission première est d'apporter à la vie paroissiale un surplus de spiritualité (prières, annonce de la Parole...). Suivant les fraternités missionnaires, l'apostolat sera propre à sa spiritualité. Elles ne peuvent pas devenir l'ossature du relais ou de la paroisse, qui est une structure ecclésiale définie, mais doivent permettre à cette ossature d'être vraiment vivante et au service de la mission.
- Ouvrir la paroisse, aller à la rencontre d'autres paroissiens, aller vers ceux qui sont à la périphérie.

Document de travail

Moyens :

- Les fraternités missionnaires sont des groupes de 8 à 12 personnes qui se réunissent régulièrement pour :
  - Prier
  - Partager la Parole de Dieu
  - Vivre des moments conviviaux, fraternels
- Elles sont ouvertes à tous : Paroissiens, pratiquants occasionnels, nouveaux baptisés et ceux qui sont en recherche de foi ou de relations fraternelles, aux cheminements divers, aux sensibilités variées, aux attentes différentes :
  - Des chrétiens engagés qui désirent être missionnaires là où ils vivent
  - Des chrétiens qui souhaitent se nourrir, progresser dans leur foi et leur vie d'Église mais qui ne savent pas comment faire
  - Des chrétiens qui ont vécu une proximité ponctuelle avec la communauté (baptême, confirmation, mariage, sépulture, sacrement des malades etc.) qui en ont été heureux et qui peuvent regretter que plus rien ne leur soit proposé
  - Des chrétiens qui se sentent perdus : ils ne savent plus où est la paroisse
  - Des hommes et des femmes de bonne volonté.
- Les rencontres se déroulent à domicile ou dans des salles paroissiales, pour une durée et une fréquence définies ensemble, avec des thèmes variés pour approfondir la foi : fraternités bibliques, fraternités de jeunes pros, d'étudiants, de retraités, de catéchumènes, de néophytes, post parcours alpha, etc. A chacun de trouver la sienne !
- Les fraternités missionnaires rassemblent des personnes qui se regroupent au nom du Christ, non en raison de leurs affinités, mais d'abord en raison de leur proximité géographique ou de leurs activités communes : étudiants, catéchumènes…
- Comme les cellules des êtres vivants, elles sont à la fois autonomes et vitalement reliées les unes aux autres et peuvent faire naitre d'autres fraternités missionnaires.
- Fondamentalement, les fraternités missionnaires :
  - sont réunies par le Christ et partageront la Parole de Dieu
  - chercheront à connaître la vie locale, village ou quartier, seront attentifs aux appels perçus et s'efforceront de mettre en œuvre des actions de proximité pour construire la fraternité
  - prieront ensemble confiant les intentions de chacun au Seigneur
  - cultiveront une bienveillante convivialité en ménageant des moments de détente et de partage qui construiront et seront bientôt la preuve du plaisir à se retrouver.

Formation et relecture:

- Il est souhaitable que les fraternités missionnaires soient étroitement reliées entre elles et avec l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP) ou de Relais, ou du moins qu'elles soient « connues et reconnues ».
- Certaines pourront s'engager pour une durée limitée et se reformeront avec de nouvelles personnes.
- Pour certains groupes, une formation à l'écoute et à la mission en général, peut apparaître nécessaire.

Document de travail

Points d'attention:

- Les fraternités missionnaires vivront la confidentialité (non pas à propos de leur existence mais de ce qui est partagé entre ses membres) comme une forme de charité à l'égard des personnes.
- Respect des rythmes et des chemins spirituels de chacun (individus et fraternités).
- Il s'agit de s'accueillir mutuellement avec bienveillance, d'être des « écoles de fraternité ».

Textes de référence :

Document final de la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques « Pour une Eglise synodale : communion, participation, mission », octobre 2024 :

- *L'harmonie créée par l'Esprit n'est pas l'uniformité, et tout don ecclésial est destiné à l'édification commune. (…) [L'Eglise] reçoit du Christ le don et la responsabilité d'être levain qui agit dans les liens, les relations et la fraternité de la famille humaine. Elle assume aujourd'hui cette responsabilité dans une époque dominée par la crise de la participation et par une conception individualiste du bonheur et du salut. (cf n° 26 et 20)*

- *L'unité de l'Eglise n'est pas uniformité, mais intégration organique de légitimes diversités. (…) La variété des dons de l'Esprit, la diversité des âges, des sexes et des appartenances sociales au sein de l'Eglise, constituent une invitation pour chacun à reconnaître et à assumer sa propre partialité, en renonçant à la prétention d'être au centre et en s'ouvrant à l'accueil d'autres perspectives. Chacun est porteur d'une contribution particulière et indispensable pour mener à bien l'œuvre commune. (…) Tous les baptisés sont riches de dons à partager… [qui] sont appelés à contribuer à la fois à la vie de la communauté chrétienne et au développement de la société dans ses multiples dimensions. (cf n°39, 42 et 57)*

- *Chacun [est invité] à élargir l'espace de son cœur. (…) Les racines territoriales sont plus dynamiques et flexibles que jamais. L'Eglise est appelée à vivre dans ce contexte, en reconstruisant la vie communautaire, en donnant un visage aux réalités anonymes et en tissant des relations fraternelles. (…) L'Eglise [doit repenser] la signification de sa dimension « locale » et [remettre] en question ses formes d'organisation afin de mieux servir sa mission. C'est dans le réseau de relations que l'Eglise est appelée à exprimer sa sacramentalité et à accomplir sa mission. (cf n°110, 111 et 114)*

- *L'Eglise [doit] être perçue comme une maison accueillante, un sacrement de la rencontre et du salut, une école de communion pour tous. L'Eglise est aussi le Peuple de Dieu en marche avec le Christ, au sein duquel chacun est appelé à être un pèlerin de l'espérance.(…) Elle rassemble des personnes de générations, de professions, d'origines géographiques, de classes sociales et de conditions de vie différentes. Les petites communautés chrétiennes ou les communautés ecclésiales de base sont le terrain sur lequel peuvent se développer d'intenses relations de proximité et de réciprocité, offrant la possibilité de vivre concrètement la synodalité. (…) L'adoption d'un style synodal, avec l'implication de tout le Peuple de Dieu permet aux Eglises d'avancer à des rythmes différents. Les différences de rythme peuvent être valorisées comme l'expression d'une diversité légitime et comme une occasion d'échange de dons et d'enrichissement mutuel. (cf n° 115, 117 et 124)*

Document de travail

1) des fraternités missionnaires ? (4/4)

Pour aller plus loin :

- Comment garantir que ces fraternités restent bien missionnaires et ne se limitent pas à des cercles fermés ?

- Quels liens concrets établir entre ces fraternités et le prêtre pour garantir un bon équilibre ?

- Comment s'assurer que ces fraternités restent ouvertes à tous, y compris aux pratiquants occasionnels, aux nouveaux baptisés et aux personnes en recherche ?

- Quels lieux sont les plus adaptés pour accueillir ces rencontres : domicile, salles paroissiales, salles municipales, autres ?

- Comment accompagner les communautés pour qu'elles soient réellement missionnaires et pas seulement fraternelles ?

Document de travail

2) des veilleurs ?

« J'ai posté des sentinelles pour veiller sur vous. »
(Jérémie 6, 17)

Le veilleur assure une présence spirituelle et vigilante au sein de la communauté chrétienne. Il maintient une atmosphère de prière, d'écoute et de liens, tant sur le plan spirituel que communautaire.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Assurer une meilleure communication à tous.
- Se méfier du « tout informatique » qui prive certains d'un accès à l'information.
- Indiquer à l'entrée des églises des personnes à contacter.
- Faire savoir à toute la population quand une messe a lieu dans l'église [du village ou du quartier].

Mission :

- Les Veilleurs, dont le nombre peut varier, font le lien avec les différentes réalités (quartiers, villages etc.) constituant la paroisse, principalement si le territoire paroissial est étendu et si cela semble opportun. Ils sont en lien avec un relais et permettent une transmission d'informations vers cette communauté et vice-versa.
- Ils manifestent le souci d'une proximité avec chacun et avec tous. Malgré la distance ou des réalités différentes, les communautés présentes constituent une seule paroisse sous l'autorité du curé.
- Le ou les Veilleurs n'ont pas la responsabilité de la communauté locale, ils ont le souci de la communion et du lien entre chacun (informations, événements, horaires, aspects concrets ou matériels...).
- Ils auront à cœur de participer aux événements paroissiaux en vue de créer l'unité et de favoriser «l'appartenance» à une communauté plus large, la paroisse.
- Suivant les besoins, les veilleurs pourront cumuler cette mission avec d'autres services paroissiaux.
- Ils seront présentés à l'ensemble de la paroisse lors d'un événement commun (Assemblée paroissiale...).

Moyens :

- Dans chaque paroisse seront mis en place, si nécessaire, des Veilleurs dans les différentes communautés locales.
- Ils sont nommés par le curé, après discernement en EAP, pour une durée de 3 ans renouvelable avec lettre de mission précise.
- On choisira des personnes bien insérées dans la communauté, témoins de leur Foi, ecclésialement ajustées et soucieuses de la communion. On précisera à ces personnes que la mission est confiée pour un temps déterminé, au service de la paroisse et donc de l'Église.

Document de travail

2) des veilleurs? (2/2)

Formation et relecture :

- Le Veilleur aura à cœur de faire régulièrement le point avec les membres de l'EAP.
- L'EAP veillera à réunir tous les Veilleurs à rythme régulier, pour des échanges sur la vie des communautés locales.

Points d'attention :

- Veiller à la nourriture spirituelle des veilleurs pour renforcer leur relation au Christ.
- En cas de conflit, la mission du Veilleur sera réévaluée en EAP afin soit de l'ajuster soit de l'arrêter. Il conviendra alors de réfléchir à la nomination d'un nouveau veilleur.

Pour aller plus loin :

- Comment s'assurer que les Veilleurs respectent leur rôle de « lien » et ne prennent pas la responsabilité directe des communautés locales ?

- Comment organiser des échanges efficaces entre Veilleurs de différentes paroisses ou zones pastorales ?

- Comment leur mission peut-elle être ajustée en fonction des besoins locaux ou des changements dans la communauté ?

- Comment évaluer l'impact des Veilleurs sur la vie paroissiale et communautaire ? Quels sont les indicateurs de fécondité à considérer ?

- Rôle de proximité, cette mission peut devenir rapidement envahissante, quel cadre de la lettre de mission peut être imaginé ?

Document de travail

3) des ministères institués ?

« Il y a diversité de dons, mais le même Esprit ;
diversité de ministères, mais le même Seigneur ;
diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous.
Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. »
(1 Corinthiens 12, 4-7)

Nous entendons par ministères institués : le lecteur, l'acolyte et le catéchiste.
Bien que ces ministères ne soient pas des ordres sacrés, ils ont une grande importance car ils répondent à des besoins spécifiques au sein de l'Eglise et contribuent à la sanctification de la communauté par la proclamation de la Parole, l'accompagnement liturgique, et l'enseignement de la foi chrétienne.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

Les laïcs en responsabilité et les lettres de mission :
- Avoir des responsabilités limitées dans le temps.
- Revaloriser le bénévolat
- Ouvrir les ministères d'acolytat et de lectorat à tous les laïcs.
- Avoir une lettre de mission pour un temps déterminé, relue, évaluée, cadrée, adaptée.
- Accepter de se remettre en cause : c'est un critère essentiel.
- Avoir la possibilité d'être « regardant » durant une année avant d'avoir une lettre de mission. Immersion avant de se lancer.

Besoin de formalisation pour clarifier les rôles et nécessité d'une relecture de lettre de mission.

Les prêtres du diocèse ont répondu à la question suivante : Comment faciliter l'émergence des ministères reconnus (lectorat, acolytat, catéchiste…) dans vos paroisses ? Leurs retours sont unanimes sur la nécessité d'en créer. Cependant, bien veiller à un temps de discernement et d'attention aux charismes ; leurs missions doivent être limitées dans le temps (précisons que le ministère institué est permanent, même si la mission peut être *ad tempus*) ; ils doivent être formés en amont et durant leurs missions. Le ministère de catéchiste, étant nouveau, suscite davantage d'interrogations.

Mission :

Ces trois ministères institués peuvent être conférés aux hommes comme aux femmes, il faut distinguer le lecteur et l'acolyte, dont le contenu de la mission nous est plus familier, de celui de catéchiste que le Pape François nous invite à construire.

Document de travail

3) des ministères institués ? (2/5)

Le lecteur
Le lecteur est institué pour le service de la Parole. Le fidèle appelé pour le ministère de lecteur est animé de l'amour de la Parole de Dieu et cherche à la diffuser par ses engagements et sa vie. Ainsi, par exemple :
- Il aide la communauté chrétienne à se nourrir de la Parole de Dieu contenue dans les Écritures Saintes, pour y trouver lumière et force pour sa vie. Il est reconnu par la communauté comme ayant ce don particulier.
- Il participe à la formation du Peuple de Dieu dans le domaine biblique (animation de groupes bibliques, enseignements et commentaires de l'Écriture Sainte…)
- Il peut animer des temps de *lectio divina* et de prière autour de la Parole de Dieu.
- Il peut animer des retraites spirituelles s'il est formé pour cela.
- Il peut assurer des prédications en dehors de la célébration des sacrements.

L'acolyte
L'acolyte est institué « pour le service de la prière communautaire et de l'Eucharistie ». Le fidèle appelé pour le ministère d'acolyte est reconnu pour son amour de l'Eucharistie, son goût de l'adoration et sa capacité à servir la liturgie avec justesse. Il encourage le Peuple de Dieu à la prière et à la vie sacramentelle et a le souci de faire grandir la communion en son sein. Ainsi, par exemple :
- Il a le souci de développer et d'animer la formation pour le service de l'Autel. Il peut former et encadrer les servants d'autel qui apprennent en quelque sorte les aspects liturgiques de l'acolytat.
- Il suscite dans la communauté l'amour de l'Eucharistie et promeut l'adoration eucharistique.
- Il a le souci de former les ministres extraordinaires de la communion.
- Il encourage les malades à vivre le sacrement de l'onction ou celui de l'Eucharistie reçue en viatique et les prépare à ce moment.
- Il peut être associé au Service Évangélique des Malades et en porter le souci.

Le catéchiste
Le catéchiste (différent des animateurs en catéchèse) est institué pour le service de toute la communauté chrétienne. Il est engagé de manière particulière dans la transmission de la foi et la formation des fidèles. Il peut donc avoir des missions pastorales bien précises sur un espace défini (paroisse, doyenné).
Le catéchiste peut assurer la célébration de certains rites du catéchuménat tels que prévus par le Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes (RICA).
Au jugement de l'évêque, après discernement en équipe, le catéchiste peut se voir confier la conduite d'un relais, sous la responsabilité du curé.
Le candidat potentiel au ministère de catéchiste est reconnu pour sa capacité à exprimer la foi de l'Église avec justesse, à la transmettre et à la partager de manière large, dans des milieux divers. Il a le souci de la communion et de la participation de tous à la vie de l'Eglise. Ainsi, par exemple:
- Il participe à la formation des acteurs de l'initiation chrétienne et à l'accompagnement de la croissance dans la foi des fidèles qui ont déjà reçu les sacrements de l'initiation.
- Il encourage la rencontre avec le Christ en initiant à la prière personnelle.
- Il participe à l'annonce de l'Évangile dans les périphéries, encourage les initiatives missionnaires afin que le plus grand nombre puisse faire l'expérience de la rencontre avec la personne du Christ, et aide les fidèles à devenir de véritables « disciples-missionnaires ».
- Il a le souci de la fondation de communautés.

Document de travail

Points d'attention :

- Le ministère est un service, et le ministre est un serviteur.
- Les ministres institués laïcs, hommes et femmes, participent à l'apostolicité de l'Église selon un mode distinct de celui des ministres ordonnés.
- Le ministère institué a une dimension fondamentalement vocationnelle. L'appel qui apparaît en premier est celui de l'Église, laquelle reconnaît chez un baptisé un certain charisme.
- Il est essentiel que les ministères institués soient clairement définis, permettant à tout le peuple de Dieu de bien comprendre la mission de chacun au service de la communauté. Il est pour cela conseillé de rendre publique, devant la communauté, l'entrée en fonction par un mandat, pour favoriser sa reconnaissance effective[2] .
- Une personne appelée pour l'exercice d'un ministère laïc doit posséder un socle de formation solide.
- Le lecteur, acolyte ou catéchiste, devra également être formé plus spécifiquement dans le domaine nécessaire à l'exercice de son ministère (formation biblique, formation liturgique et sacramentelle, formation ecclésiologique, formation canonique, ...).
- Par définition, un ministère est donné pour la vie, mais l'exercice de la mission du ministre dépend du contenu de la lettre de mission, précisant les modalités concrètes de son exercice, le type d'accompagnement et de supervision, l'engagement à l'assiduité à la formation continue, la relecture et la fin de la mission.
- Cette collation de ministère ne confère pas le droit à la subsistance ou à une rémunération de la part de l'Église.

Textes de référence :

- **Motu proprio *Spiritus Domini* du Pape François,10 janvier 2021**
- **Motu proprio *Antiquum Ministerium* du Pape François, 10 mai 2021**

En publiant ces deux Motu Proprio, le pape François nous encourage à initier des formes nouvelles de ministères laïcs qui participent à la mission de l'Église. Les évêques de France ont souhaité prendre part à cette dynamique en donnant un cadre pour l'appel et l'institution de fidèles laïcs comme lecteurs, acolytes et catéchistes : *Points de repères théologiques et pratiques pour l'appel de ministres institués, lecteurs, acolytes et catéchistes* du 13 mars 2024. « Ce cadre, à partir duquel chaque diocèse pourra progresser à son rythme en discernant l'opportunité et les modalités concrètes d'éventuelles institutions, veut contribuer à l'annonce de la joie de l'Évangile en manifestant, par l'institution de ministres laïcs, la participation de tous les fidèles à la ministérialité de l'Église, service ecclésial du Christ exercé par l'ensemble du Peuple des baptisés. »

- **Points de repères théologiques et pratiques pour l'appel de ministres institués, lecteurs, acolytes et catéchistes, Conférence des évêques de France, 13 mars 2024**

- **Pour une Église synodale : communion, participation, mission – Document final, 26 octobre 2024**

2 - Cf N°76 du Document final du Synode des évêques, octobre 2024

Document de travail

Ensemble pour la mission

75. Au fil de son histoire, l'Église a institué des ministères spécifiques, distincts des ministères ordonnés, pour répondre aux besoins de la communauté et de la mission. Ces ministères sont la forme que prennent les charismes lorsqu'ils sont reconnus publiquement par la communauté et par ceux qui sont chargés de la guider, et qu'ils sont ainsi mis de façon stable au service de la mission. Certains sont plus spécifiquement destinés à servir la communauté chrétienne. Les ministères institués, conférés une fois pour toutes par l'évêque après discernement et formation, revêtent une importance particulière. Il ne s'agit pas d'un simple mandat ou d'une attribution de charges ; l'institution à ce ministère est un sacramental qui façonne la personne et définit sa manière de participer à la vie et à la mission de l'Église. Dans l'Église latine, il s'agit du ministère du lecteur et de l'acolyte (cf. François, Lettre apostolique sous forme de Motu proprio *Spiritus Domini*, 10 janvier 2021), et de celui du catéchiste (cf. François, Lettre apostolique sous forme de Motu proprio *Antiquum ministerium*, 10 mai 2021). Les modalités de leur exercice doivent être définies par un mandat de l'autorité légitime. Il revient aux conférences épiscopales de définir les conditions personnelles que les candidats doivent remplir et d'élaborer les itinéraires de formation pour l'accès à ces ministères.

76. À côté de cela, existent des ministères qui ne sont pas institués par un rite, mais qui sont exercés avec stabilité par mandat de l'autorité compétente comme, par exemple, le ministère de coordination d'une petite communauté ecclésiale, le ministère de l'animation de la prière communautaire, le ministère de l'organisation d'actions caritatives, etc. qui admettent une grande variété en fonction des caractéristiques de la communauté locale. Un exemple en est donné par les catéchistes qui ont toujours été en charge des communautés sans prêtres dans de nombreuses régions d'Afrique. Même s'il n'y a pas de rite prescrit, il est conseillé de rendre publique, devant la communauté, l'entrée en fonction par un mandat, pour favoriser sa reconnaissance effective. Il existe également des ministères extraordinaires, tels que le ministère extraordinaire de la communion, la présidence des célébrations dominicales dans l'attente d'un prêtre, l'administration de certains sacrements, etc. Les codes de droit canonique latin et oriental prévoient déjà que, dans certains cas, des fidèles laïcs, hommes ou femmes, puissent être ministres extraordinaires du baptême. (…) Sur la base des besoins dans les contextes locaux, il convient d'envisager la possibilité d'étendre et de stabiliser ces possibilités d'exercice d'un ministère par des fidèles laïcs. Enfin, il y a les services spontanés, qui n'ont pas besoin de conditions supplémentaires ni d'une reconnaissance explicite. Ils montrent que tous les fidèles, de diverses manières, participent à la mission par leurs dons et leurs charismes.

Document de travail

3) des ministères institués ? (5/5)

Pour aller plus loin :

- Comment discerner les personnes qui peuvent remplir ces ministères institués ?

- Quelles formations initiales et continues proposer aux ministres institués pour qu'ils soient bien préparés à leur mission ? Quels contenus essentiels (bibliques, liturgiques, pastorales, canoniques, missionnaires…) ?

- Comment éviter que ces ministères ne deviennent exclusifs, c'est-à-dire réservés à un petit groupe de fidèles toujours engagés ?

- Comment encourager le renouvellement des ministres et éviter une appropriation des responsabilités sur le long terme ?

- Ces ministres pourraient-ils jouer un rôle particulier dans les fraternités missionnaires ? Pourraient-ils s'engager à former et à transmettre ?

- Ministères institués : quelle articulation avec le ministère diaconal ?

- Le terme « catéchiste » ne risque-t-il pas de prêter confusion avec ceux qui font la catéchèse ? Peut-on y adjoindre un autre terme comme « catéchiste appelé à la conduite d'une communauté » ?

- Compte-tenu de l'ampleur de la charge peut-on concevoir un duo ou un trio de « catéchistes » ?

Document de travail

4) des relais ?

« Vous êtes membres de la famille de Dieu,
car vous avez été intégrés dans la construction
qui a pour fondations les Apôtres et les prophètes ;
et la pierre angulaire, c'est le Christ Jésus lui-même. »
(Ephésiens 2,19-20)

Avec comme première mission d'être des bâtisseurs de liens et comme vocation de créer des ponts entre les chrétiens.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Créer ou faire vivre des communautés de proximité = petite communautés ecclésiales (6-8 familles).
- Initiatives missionnaires pour proposer un chemin de conversion (aller rejoindre les périphéries), rencontrer nos voisins pour inviter au KT ou évènement paroissiaux.
- Des « représentants » du relais pourraient être présents pour les baptêmes, les mariages… célébrés dans les églises des communes du relais.
- Les relais doivent être sous la responsabilité d'une personne ayant reçu un ministère (identifiée/formée/nommée).

Mission :

- Les équipes de relais se concentrent sur des initiatives et des actions de proximité : elles prennent des initiatives missionnaires nécessaires à la vie du relais (Foi, Espérance et Charité).
- Annoncer l'Evangile, prier et célébrer le salut, servir la vie des hommes. Chaque chrétien du relais n'exerce pas nécessairement l'ensemble de ces trois missions ; mais le relais doit s'assurer qu'elles soient prises en charge.
- **Annoncer l'Evangile** : petites équipes de catéchèse d'enfants en alternance avec les catéchèses paroissiales - accompagnement de ceux qui se préparent aux sacrements - service évangélique des malades - équipes de réflexion et de partage de la vie - groupes d'Evangile ou de lecture biblique.
- **Prier et célébrer** : groupes de prière dans les maisons ou dans les églises - équipes du Rosaire- préparation des fêtes et pèlerinages locaux - célébrations des funérailles – préparer et annoncer l'Eucharistie dominicale soit chaque dimanche soit régulièrement – organiser du covoiturage. Puisque l'existence de relais paroissiaux vivants est une priorité, il est parfois nécessaire – là où l'Eucharistie ne peut être assurée régulièrement – d'inviter les chrétiens à célébrer une liturgie permettant à la communauté de se réunir autour de la Parole et de prier ensemble.
- **Servir la vie des hommes** :

Le service de la charité se vit dans une solidarité de proximité et la présence aux réalités humaines. Il s'appuie sur le réseau du Secours catholique, l'action de différentes associations, les relations avec les élus… L'équipe est attentive à la vie des communes, des quartiers et des associations ainsi qu'à celle des communautés chrétiennes qui composent le relais comme la paroisse.

Document de travail

4) des relais ? (2/3)

- Les relais peuvent aussi susciter des personnes référentes, « veilleurs » ou « personnes-relais » dans les communes ou les quartiers, personnes connues et ouvertes aux autres.

Le relais peut également susciter des fraternités missionnaires. L'ensemble de l'équipe peut en constituer une.

- Un relais ne peut exister sans un groupe de personnes capables de se réunir régulièrement autour de quelqu'un qui est reconnu comme « autorité ». Son « autorité » a besoin d'être reconnue publiquement pour qu'elle puisse « autoriser » tel ou telle à s'engager ou pour pourvoir appeler des personnes et leur confier telle tâche ou mission. Un rite liturgique peut le manifester. Sa fonction essentielle est de maintenir un lien vivant entre le relais et l'équipe pastorale ainsi qu'avec les autres services de la paroisse.
- Les personnes possédant les clés des églises pourraient être invitées à ses réunions. Il est bon, dans la mesure du possible, que chaque commune composant le relais soit représentée à l'équipe de relais.
- L'équipe de relais a le souci permanent d'appeler d'autres personnes à la rejoindre.
- Il est souhaitable qu'un renouvellement de l'équipe de relais soit prévu en veillant à ce que tous les membres ne changent pas en même temps afin d'assurer une continuité. Une durée de mandat de quatre ans semble adaptée.

Formation et relecture :

- L'équipe pastorale aura le souci de rencontrer, sur place, l'équipe de relais, encourageant les membres, les aidant à discerner sur les possibles ou non.
- Il sera bon de proposer aux équipes de relais d'une paroisse une formation et un temps de récollection une fois par an (les consulter pour savoir ce dont elles ont besoin).
- Quelques compétences à acquérir : ouverture à la lecture des Ecritures et apprentissage de la prière personnelle, initiation à la relecture de ce qui se passe dans la communauté et dans la société, formation du sens ecclésial, capacité d'animation d'un groupe.

Points d'attention :

- Étant une équipe de proximité, de vigilance, le nombre de ses membres ne doit pas être limité.
- Une communication réelle et effective doit exister sur l'ensemble de la paroisse.
- Il y a des relais qui peuvent disparaître et d'autres qui peuvent naître.
- Le pasteur (accompagné si possible) sera appelé à se déplacer ou à séjourner régulièrement dans les différents relais de sa paroisse.

Document de travail

Textes de référence :

Exhortation apostolique Evangelii Gaudium, 2013

- 29. Les autres institutions ecclésiales, communautés de base et petites communautés, mouvements et autres formes d'associations, sont une richesse de l'Église que l'Esprit suscite pour évangéliser tous les milieux et secteurs. Souvent elles apportent une nouvelle ferveur évangélisatrice et une capacité de dialogue avec le monde qui rénovent l'Église. Mais il est très salutaire qu'elles ne perdent pas le contact avec cette réalité si riche de la paroisse du lieu, et qu'elles s'intègrent volontiers dans la pastorale organique de l'Église particulière. Cette intégration évitera qu'elles demeurent seulement avec une partie de l'Évangile et de l'Église, ou qu'elles se transforment en nomades sans racines.

Lettre pastorale de Mgr Dufour, 2005

- Les relais paroissiaux sont des foyers de vie chrétienne. Communautés animées par les baptisés, ils font vivre l'Eglise dans les réalités humaines des communes et des quartiers. Ils répondent à la triple mission d'évangélisation de l'Eglise : prier et célébrer le salut, annoncer l'Evangile, servir la vie des hommes. Ainsi pouvons-nous définir les relais paroissiaux dans la situation actuelle du diocèse. Urbains ou ruraux, ils sont divers ; ils prendront des visages différents selon les charismes des chrétiens qui les animent et selon les lieux, même au sein d'une même paroisse. Ils sont animés par des équipes d'animation de relais, sous la responsabilité des équipes pastorales.
- Les relais pourront aussi susciter des «veilleurs», ou «personnes-relais» dans les communes ou les quartiers, connues et attentives aux personnes.

Pour aller plus loin :

- Comment faire en sorte que les relais soient des communautés vivantes ?
- Comment favoriser une responsabilité partagée dans les relais, pour éviter que seules quelques personnes prennent en charge l'ensemble des missions ?
- Quels outils concrets donner aux relais pour les aider à discerner et à organiser leurs actions missionnaires ?
- Comment favoriser l'implication des jeunes et des nouvelles générations dans la vie liturgique et missionnaire des relais ?
- Comment assurer une bonne communication entre les relais et l'équipe pastorale ?
- Comment organiser la collaboration entre les relais et les autres services paroissiaux (catéchèse, aumônerie, action caritative, etc.) ?
- Comment encourager les prêtres à être présents régulièrement dans les relais, malgré les contraintes de temps et d'organisation pastorale ?
- Veilleurs, équipes de relais, EAP, fraternités missionnaires, comment mettre en œuvre toutes ces propositions si les forces vives manquent ? Faut-il alléger les échelons, les structures ?
- La plasticité des relais est certainement une notion qui doit être prise en compte, la territorialité du relais n'est pas requise pour qu'il existe, pensez-vous que cette notion doit figurer dans les décisions de l'assemblée synodale et sous quelle forme?

Document de travail

(B) ...avec des organes de participation...

1) des équipes d'animation pastorale (EAP) ?

« Il y avait là, ensemble, Simon-Pierre, avec Thomas, appelé Didyme (c'est-à-dire Jumeau), Nathanaël, de Cana de Galilée, les fils de Zébédée, et deux autres de ses disciples.
Simon-Pierre leur dit : « Je m'en vais à la pêche. »
Ils lui répondent : « Nous aussi, nous allons avec toi. »
Ils partirent et montèrent dans la barque.
(Jean 21, 2-3)

L'EAP s'inscrit dans un chemin de discernement en marchant aux côtés du prêtre et des fidèles pour écouter, réfléchir et prendre les décisions qui permettront à la paroisse d'être vivante et missionnaire. L'EAP veille à ce que chaque membre se sente accueilli, nourri et envoyé en mission, à l'image du Christ serviteur.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Proposer largement des personnes en EAP et discernement par l'EAP pour appeler.
- Mettre en route des gens plus jeunes.
- Favoriser la visibilité de l'équipe pastorale : présentation lors d'une messe, trombinoscope…
- Que l'EAP ait le souci de la proximité et celui du rassemblement. Veiller à prendre en compte les deux.
- Susciter des initiatives pour vivre l'unité, la fraternité (temps de convivialité, écrire des vœux pour le 1er janvier aux fiancés que l'on a accompagnés jusqu'au mariage…)
- Formation pour toute l'équipe, prêtres, religieux et diacres compris..

Mission :

- L'équipe participe à l'exercice de la charge pastorale pour l'ensemble de la mission.
- Ses membres exercent ensemble leur responsabilité dans un service de communion et de respect des différentes sensibilités et charismes.
- Elle prendra en compte les propositions des différentes instances synodales de la paroisse en étant à l'écoute des attentes et réalités locales.
- Quand les décisions sont prises, elle répartit le travail à réaliser, s'assure que les responsabilités sont assumées, vérifie le suivi des orientations et des décisions.

Une lettre de mission établie par l'équipe et limitée dans le temps, sera remise à chaque membre.

- L'EAP pourrait convoquer et organiser au moins une fois par an une Assemblée paroissiale (voir la fiche sur l'Assemblée paroissiale).

Document de travail

Moyens :

- L'EAP est composée de laïcs, religieux, diacres et prêtres nommés par le curé. Ce dernier prendra soin de consulter l'équipe en place avant les nominations.
- Les prêtres auxiliaires, retraités, pourront s'ils le souhaitent et sur demande de l'EAP, apporter leur expérience, accompagner et soutenir spirituellement chaque membre de l'équipe, et plus particulièrement dans son aspect missionnaire.
- D'autres personnes pourront être invitées à y participer, au titre de leurs responsabilités dans la paroisse, de leurs compétences, de leurs engagements, occasionnellement ou selon un rythme à déterminer.
- Dans certaines paroisses qui ne pourraient pas avoir un curé résident sur la paroisse, l'évêque veillera à nommer un prêtre modérateur extérieur [3] . L'équipe est alors responsable devant l'Évêque.
- En exerçant cette charge, chacun fera l'apprentissage du travail et de la responsabilité en équipe. Cela suppose des réunions régulières de l'équipe.
- Un membre du Conseil économique ou l'Intendant peut y participer pour s'assurer que les fonds nécessaires aux activités proposées soient disponibles.

Formation et relecture :

Pour que des laïcs soient appelés à cette mission, plusieurs critères semblent nécessaires :
- Appeler largement des personnes à faire l'expérience d'une responsabilité ecclésiale au sein de l'équipe pastorale après discernement de l'équipe.
- Appeler des plus jeunes (cela supposera de s'adapter à leur rythme et non au nôtre).
- Une vie de foi vivante, un esprit missionnaire pour que l'Église se fasse encore plus proche de ses contemporains.
- Une formation permanente doit être proposée aux équipes, associée à un temps de relecture et de récollection, assuré en proximité par un intervenant qui se déplace vers l'équipe.

Points d'attention :

- La prière aura une place centrale au cœur de cette équipe.
- Il est important que l'équipe soit « reconnue » pastoralement au cours d'une célébration.
- En cas de conflit ou d'arbitrage, un rôle de médiation pourrait être assuré par l'évêque ou son représentant.

Document de travail

3 -Cf le Canon 517 § 2 du Code de droit canonique.

Textes de référence :

Code de droit canonique

- Can. 517 § 2 : Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.

Concile Vatican II , Constitution dogmatique sur l'Eglise Lumen gentium

- § 31 : Les laïcs sont les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien.

Synode de Pentecôte 1985 : La route de l'Eglise : Chapitre 2 : Peuple de Dieu rassemblé en Église

- Faire Église ensemble, c'est une responsabilité ; nous ne pouvons pas y échapper sans trahir la confiance du Christ. Et nous avons à le faire ici et maintenant dans notre diocèse.

Lettre pastorale de Monseigneur DUFOUR, Pentecôte 2005

- L'Équipe pastorale puise son souffle dans la prière, le partage de la Parole de Dieu et l'amour fraternel.

Pour aller plus loin :

- Comment rendre plus visible l'EAP dans la paroisse (présentation, trombinoscope, interventions régulières, etc.) ?

- Quel accompagnement spirituel peut être proposé aux membres de l'EAP pour éviter l'usure et le découragement ?

- Comment assurer une transmission des expériences et des bonnes pratiques entre les EAP successives ? Tenue d'un registre pour assurer un tuilage dans le temps ?

- Comment instaurer une culture du dialogue et de la médiation pour éviter que des tensions ne bloquent la mission pastorale ?

- Intégrer les prêtres auxiliaires, retraités, dans la vie de l'EAP : est-ce une piste à travailler ?

- Pour vous, qu'est-ce qui caractérise (charismes, compétences, capacités, etc.) un membre de l'EAP ?

Document de travail

2) des conseils pastoraux de paroisse ?

« Viens donc et tenons conseil ensemble. »
(Néhémie 6, 7)

Le Conseil pastoral de paroisse est comme une vigie, attentive aux réalités locales et aux besoins des fidèles. Il discerne les appels de l'Esprit Saint pour ajuster la mission paroissiale aux défis actuels.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Tombé en désuétude dans beaucoup de paroisses.
- Se reposer la question : quelle est sa mission et sa dimension synodale ?
- Il ne peut pas y avoir de conseil pastoral au niveau des paroisses s'il n'y en a pas au niveau du diocèse, c'est le seul moyen de vivre une vraie synodalité.
- Fusionner le conseil pastoral avec l'équipe pastorale en y intégrant des délégués des mouvements. Veiller à la représentation de tous les relais.

Mission :

- Le Conseil pastoral est un « lieu de Pentecôte » qui veut faire vivre la paroisse dans un unique Esprit et dans le respect des diversités.
- Il a pour mission de manifester un esprit de communion entre les relais paroissiaux, les différents groupes et services de la paroisse.
- Il réfléchit à la présence et à l'action de l'Eglise dans l'ensemble humain où est établie la paroisse.
- Il a le souci de développer la communication et l'information pour tous les membres de la paroisse, d'élargir le regard de ses membres sur la réalité du monde et de l'Eglise.
- Il exerce une fonction de conseil de la paroisse, travaille au murissement, à l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre d'orientations missionnaires. Il s'associe au projet missionnaire de toute la paroisse. Il interroge et interpelle l'équipe pastorale sur la mise en œuvre des projets et sur le lancement d'initiatives nouvelles.

Moyens :

- Le Conseil pastoral de paroisse doit être, par sa composition et son mode de désignation, représentatif du « peuple de Dieu » dans sa diversité.
- Il comprend :
  - le curé de la paroisse, membre de droit.
  - un membre de l'EAP au moins, désigné par celle-ci.

Document de travail

- un membre du Conseil économique paroissial, désigné par celui-ci.
- des laïcs, hommes et femmes, de tous âges et autant que possible de diverses catégories sociales.
- une religieuse ou un religieux désigné par les communautés de la paroisse, là où c'est possible.
- un diacre (et son épouse) en mission dans la paroisse, le cas échéant.

• La désignation des membres laïcs se fait selon un mode traditionnel dans l'Eglise :

- Certains seront élus ou désignés par l'instance ecclésiale à laquelle ils appartiennent dans les mouvements et services.
- D'autres seront élus par toute la paroisse.
- D'autres peuvent être appelés nommément par le curé et par l'équipe pastorale.

On veillera à ce que chaque relais paroissial y soit représenté.
Parmi les critères de désignation, il est indiqué de choisir des chrétiens engagés et convaincus de l'enjeu missionnaire du Conseil pastoral de paroisse.

• La durée des mandats sera de quatre ans ; le mandat des membres, hors membres de droit, ne peut être renouvelé qu'une fois de façon consécutive.

• Le Conseil Pastoral se réunit au moins 3 fois par an. Le curé préside les réunions du Conseil. L'animateur veillera à permettre l'expression de tous les points de vue.

• L'ordre du jour des rencontres est préparé par un petit bureau de 3 ou 4 membres. Celui-ci veille au travail de proposition que doit accomplir le Conseil, aux décisions qui peuvent s'en suivre, à l'aller et au retour entre le Conseil pastoral et l'équipe pastorale. La souplesse est recommandée dans l'accueil des suggestions, des propositions.

Formation et relecture :

• Le Conseil pastoral prend le temps de lire les « signes de l'Esprit » dans les événements de la vie locale, dans la vie des personnes et des groupes.

Points d'attention :

• Les membres du Conseil pastoral demanderont dans la prière la grâce du discernement.

• Le nombre de participants est fonction de l'importance de la paroisse. Cependant, pour un fonctionnement efficace, le nombre optimal se situe entre 10 et 15, il ne doit pas dépasser 20.

Textes de référence :

Code de droit canonique, 1983
Canon 536 :
§1 : Si le diocèse possède un conseil pastoral, il appartient à l'évêque diocésain, après avoir entendu le conseil presbytéral, d'instituer un conseil pastoral dans chaque paroisse. Ce conseil est présidé par le curé et dans ce conseil, les fidèles, avec ceux qui participent au soin pastoral de la paroisse en vertu de leur charge, apportent leur aide pour promouvoir l'activité pastorale.»
§2 : Le conseil pastoral a seulement voix consultative et il est régi par les normes établies par l'évêque diocésain.

Guide pastoral pour les paroisses du diocèse de Limoges, Mgr Soulier, 1996

Lettre pastorale de Monseigneur DUFOUR, Pentecôte 2005

Au service des paroisses, Convictions et perspectives, Un guide pratique, Diocèse de Limoges, 2008

Document de travail

2) des conseils pastoraux de paroisse ? (3/3)

Pour aller plus loin :

- Quelle articulation concrète entre le Conseil pastoral et l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) pour éviter la redondance et favoriser une bonne communication?

- Comment veiller à ce que le Conseil pastoral ne soit pas perçu comme un groupe de réflexion théorique, mais comme un acteur majeur de la vie paroissiale ?

- Comment incarner l'image d'un « lieu de Pentecôte » au sein du Conseil pastoral ?

- Quels canaux et outils de communication mettre en place pour que les échanges soient fluides entre le Conseil pastoral et les autres instances paroissiales ?

- La proposition de fusionner le Conseil pastoral avec l'EAP en intégrant des représentants des mouvements est-elle une bonne solution ? Quelles en seraient les forces et les limites ?

Document de travail

3) des assemblées paroissiales ?

« Le peuple tout entier se rassembla comme un seul homme »
(Néhémie 8, 1)

L'assemblée paroissiale est d'abord un temps de fraternité, où les fidèles partagent leurs expériences de foi, leurs joies et leurs défis, dans un esprit d'unité et d'écoute. La conversation dans l'Esprit est un bon moyen de laisser l'Esprit Saint guider nos vies, nous détournant des œuvres de la chair pour produire les fruits de l'Esprit.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Faire des assemblées paroissiales élargies, s'appuyant sur la conversation dans l'Esprit.

Mission :

- Ceux qui connaissent le mieux les besoins d'une paroisse sont les paroissiens (à entendre comme « habitants de la paroisse »), à travers qui l'Esprit-Saint parle et agit.
- La mise en place des assemblées paroissiales contribue à réaliser cette recommandation du synode des évêques.
- L'assemblée paroissiale doit être force de proposition et il est indispensable que chaque participant puisse s'exprimer.
- Elle est consultative, c'est à dire que les décisions ne sont pas prises lors de ces rencontres.
- Ainsi l'assemblée paroissiale est certainement le lieu de l'interactivité entre l'EAP et les paroissiens.

Il est le moyen concret pour une conversion synodale de la paroisse et permettre aux paroissiens la coresponsabilité de la mission.

Moyens :

- Les assemblées paroissiales rassembleront le plus de paroissiens possibles pour assurer la représentativité la plus large.

Si les dates sont connues en avance, les jeunes et les enfants pourront être sollicités par l'intermédiaire de l'aumônerie, du catéchisme, des servants d'autel, des familles, des scouts...

- L'animation des assemblées paroissiales nécessite des personnes formées pour prier, pour accompagner les discussions, à l'aide de la conversation dans l'Esprit, sans tomber dans des débats idéologiques, de cléricalisme, de prétentions individuelles.

Ainsi, l'assemblée paroissiale doit suivre une organisation qui facilite les échanges et les retranscrit. Plusieurs rôles sont déjà identifiables : l'animateur de la prière, l'animateur des échanges, le secrétaire, les membres de l'EAP.
Cette équipe doit se faire confiance et travailler dans l'unité. Elle sera attentive au charisme de chacun.

- La participation d'une personne extérieure (conférencier, témoins...) est envisageable pour permettre un apport qui rassemble, qui accompagne la réflexion.

Document de travail

3) des assemblées paroissiales ? (2/3)

- Les assemblées paroissiales doivent être régulières.

Les temps liturgiques (carême, avent...) sont des moments opportuns pour convoquer les paroissiens. Préparées en avance par l'EAP, celle-ci prendra un soin particulier à la communication.

- Si l'assemblée paroissiale permet de discerner des actions missionnaires paroissiales, par l'expérience synodale il est possible d'identifier certains éléments clés qui ne doivent pas être oubliés:

- la présentation claire de l'objet du discernement ;
- un temps convenable pour se préparer par la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et la réflexion sur le sujet ;
- une disposition intérieure de liberté à l'égard de ses intérêts personnels et collectifs, et un engagement dans la recherche du bien commun ;
- une écoute attentive et respectueuse de la parole de chacun.

Sur la base du discernement, la décision appropriée mûrira. Elle engage l'adhésion de tous, y compris de ceux dont l'opinion n'a pas été acceptée, ainsi qu'un temps de réception par la communauté, qui pourra conduire, par la suite, à des vérifications et des évaluations (cf n°84 du Document final du Synode des évêques, octobre 2024).

Formation et relecture :

- Les formations peuvent porter sur l'animation, la conduite de la prière, la lecture de la Parole etc.
- A partir des notes prises lors de l'assemblée, l'EAP effectuera une relecture et rédigera une communication qui indiquera les orientations décidées et celles qui ne peuvent pas aboutir et pourquoi. La relecture s'attardera également sur le déroulement de l'assemblée afin d'améliorer ce qui a pu poser problème.

Points d'attention :

- L'assemblée paroissiale ne doit pas ressembler à une litanie de doléances.
- La parole ouverte doit pouvoir être canalisée pour éviter les dérives ou les monopolisations du temps de parole par un petit nombre.

Mettre en pratique la conversation dans l'Esprit est certainement le bon fonctionnement pour éviter ces écueils, avec des petits groupes, pour que chacun puisse s'exprimer.

Textes de référence :

Code de droit canonique, 1983

- Canon 212 : « Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux pasteurs de l'Église leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits. Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauve l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes. »

Document de travail

3) des assemblées paroissiales ? (3/3)

Document final de la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques « Pour une Eglise synodale : communion, participation, mission », octobre 2024 :

- N°42 : « Chacun est porteur d'une contribution particulière et indispensable pour mener à bien l'œuvre commune ».
- N°87 : « Favoriser la participation la plus large possible de l'ensemble du peuple de Dieu aux processus décisionnels est le moyen le plus efficace de promouvoir une Église synodale. »

Pour aller plus loin :

- Comment encourager une participation large et représentative des paroissiens, y compris ceux qui ne sont pas engagés dans des services paroissiaux ?

- Comment former des animateurs capables d'assurer une bonne écoute, une neutralité bienveillante et une canalisation des échanges ?

- Comment veiller à ce que les propositions faites en assemblée ne restent pas lettre morte, mais soient prises en compte dans la réflexion de l'EAP ?

- Le Conseil pastoral et l'assemblée synodale de paroisse sont deux instances qui ont le même but. Comment peut-on les unifier pour une écoute des besoins des paroissiens, des propositions au service de l'annonce de la Bonne Nouvelle dans la paroisse à chaque habitant ?

Document de travail

4) des conseils économiques de paroisse

« Nous veillons à ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes. »
(2 Corinthiens 8, 21)

L'Église, tout en étant une réalité spirituelle, a besoin de moyens matériels pour accomplir sa mission. Le Conseil économique de paroisse veille à ce que les ressources soient utilisées avec sagesse et équité, pour le bien de la communauté. Il suit un principe de bonne gestion et de solidarité, en tenant compte des besoins de la paroisse.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- L'appel doit se faire en direction de personnes avec des compétences propres au Conseil Économique.
- La lettre de mission permet d'encadrer et positionner la mission au service de l'Église et de l'évangélisation.
- La communication et la transparence sont des prérequis essentiels.
- L'économe diocésain s'attachera à être en contact régulier avec l'économe local.
- Profiter de la connaissance de l'économe diocésain. A lui de faire le lien avec les paroisses.

Mission :

En application des canons 537 et 1280 du Code de Droit canonique, doit être constitué dans chaque paroisse un Conseil pour les affaires économiques, qu'on appellera dans notre diocèse « Conseil Économique paroissial » (CEP). Ce Conseil présidé par le curé ou, selon les cas, par le modérateur (Canon 517 §1), ou le modérateur de la charge pastorale (Canon 517 §2), ou l'administrateur (Canon 540) a pour charge d'aider celui-ci dans la gestion des ressources de la paroisse et l'administration des biens qui lui sont canoniquement dévolus.
Il est le garant d'une gestion des biens de la paroisse accomplie en accord avec l'Évangile et dans un esprit de solidarité avec l'Église diocésaine et l'Église universelle. Le CEP est chargé de collecter et de gérer les ressources de l'Église, il veille à la bonne gestion du patrimoine, et porte le souci de l'avenir matériel de la paroisse.
Il assure :
- La recherche et la gestion des ressources nécessaires à la vie de la paroisse et à l'exercice de la charge pastorale, en veillant tout particulièrement à la collecte du Denier de l'Église.
- La gestion, en coordination avec l'économat diocésain, des biens immobiliers, notamment leur mise en conformité avec les normes en vigueur, et leur entretien régulier.
- La gestion des moyens matériels nécessaires à la vie de la paroisse.
- La présentation des comptes à l'Économe diocésain.

Pour cela :
- Il établit le budget prévisionnel annuel.
- Il garantit la tenue de la comptabilité selon les normes diocésaines de Limoges

Document de travail

- Il rend compte aux fidèles de la vie économique de la paroisse et les sensibilise aux questions économiques.
- Il veille au respect des directives du « Recueil des bonnes pratiques ».
- Il tient à jour l'inventaire des biens de la paroisse et assure la conservation de tous les documents nécessaires (titres de propriété, plans, contrats...).
- A la sortie de charge d'un curé, il établit la situation financière et l'inventaire des biens pour les présenter à l'Économe diocésain et au nouveau titulaire de la charge.

Moyens :

Il est constitué de personnes compétentes proposées par l'Équipe pastorale (= l'EAP). Le curé exerce la présidence du CEP. Le CEP est composé de quatre à six membres, choisis parmi les fidèles majeurs, domiciliés dans la paroisse, âgés de moins de soixante-quinze ans à leur nomination ou à leur renouvellement. Il est tenu compte de leurs compétences, de leur engagement dans la vie de l'Église locale, de leur appartenance aux différents relais de la paroisse.
Il est recommandé de veiller à la représentation des jeunes pros et de veiller à l'équilibre hommes/femmes.

Des personnes extérieures au CEP peuvent être invitées à participer à certaines réunions, sans droit de vote, au titre d'une compétence particulière ou d'une expertise nécessaire au travail du Conseil. Les membres sont tenus à la confidentialité, notamment en ce qui concerne les contributions individuelles aux quêtes et collectes.

A l'occasion de chaque nomination (renouvellement total ou partiel), le curé transmet à l'Économe diocésain la liste des membres mise à jour.

Parmi les membres du CEP, certains assurent des fonctions particulières :
- **L'intendant** (voir la fiche : Des intendants de paroisse).
- **Le trésorier** : en liaison avec le curé, il assure le suivi des décisions, est l'interlocuteur de l'Économe diocésain, suit le travail comptable, et veille à la présentation des comptes de fin d'année et du budget prévisionnel. Avec le curé, il est le seul signataire des moyens de règlement.
- **Le comptable** : il est chargé de la tenue des comptes. Il ne possède pas la signature bancaire.
- **Le responsable des bâtiments** : chargé des visites annuelles de sécurité, il assure la tenue des registres de sécurité obligatoires. Il détermine les travaux à effectuer, les soumet au CEP, et en assure le suivi.

La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable. Le curé veille à assurer le renouvellement progressif du CEP.
En cas de départ d'un membre en cours de mandat, un remplaçant est nommé pour la fin du mandat de celui à qui il succède. Le mandat n'est pas interrompu par le changement de curé. Après une période d'un an, le nouveau curé pourra décider, après consultation de l'EAP, de confirmer les membres du conseil en place jusqu'à l'échéance normale des mandats, ou d'en désigner de nouveaux.
L'activité des conseillers est entièrement bénévole.
Le curé veillera à assurer une information réciproque entre Équipe Pastorale, Conseil Pastoral paroissial et Conseil Économique paroissial.
Le curé convoque le CEP. Il établit l'ordre du jour de la réunion en concertation avec le trésorier. Le CEP se réunit au moins trois fois par an en session ordinaire, dont une consacrée à l'approbation formelle des comptes annuels et du budget prévisionnel avant transmission à l'Économe diocésain.
Le CEP se réunit en session extraordinaire à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Document de travail

4) des conseils économiques de paroisse (3/3)

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un compte rendu diffusé à tous les membres et à l'Économe diocésain.

Points d'attention :

En cas de conflit entre le curé et le CEP, le curé doit en informer le doyen pastoral. L'arbitrage se fera par appel à l'Économe diocésain ou au Vicaire général.

Textes de référence :

Guide pastoral pour les paroisses du diocèse de Limoges, Mgr Soulier (1996)

Au service des paroisses, Convictions et perspectives, Un guide pratique, Diocèse de Limoges (2008)

Recueil de bonnes pratiques à l'usage des paroisses et de services promulgué par Mgr Bozo le 15 août 2020 et approuvé le 1er janvier 2025.

Pour aller plus loin :

- Comment garantir que le CEP soit perçu comme un service d'Église et non une simple instance de gestion financière ?
- Comment équilibrer la solidarité diocésaine avec une gestion rigoureuse des ressources ?
- Comment garantir une communication claire et accessible aux paroissiens sur la gestion économique, sans divulguer d'informations confidentielles ?
- Et par quels outils : réunions d'information, lettres paroissiales, affichages, bilan en Conseil pastoral de paroisse ou en EAP… ?
- Comment assurer une bonne coordination avec l'Économe diocésain ?

Document de travail

5) des intendants de paroisse ?

« Que dire du serviteur fidèle et sensé
à qui le maître a confié la charge des gens de sa maison,
pour leur donner la nourriture en temps voulu ? »
(Matthieu 24, 45)

Proposition de créer un intendant paroissial :

Dans la mission de l'Église, les biens sont un support pour vivre la joie de l'Évangile et la mission. Les pasteurs et l'EAP ont la responsabilité du bon usage de ces biens. Des fidèles laïcs peuvent apporter un concours précieux et devenir Intendants.
Les intendants de paroisse sont des serviteurs au service de la mission. Leur rôle est d'assurer le bon fonctionnement matériel de la paroisse, afin que celle-ci puisse se consacrer pleinement à sa mission spirituelle. Leur gestion doit être guidée par les principes de responsabilité, transparence, détachement et solidarité, au service du bien de la communauté chrétienne.

Synthèse des propositions de l'Assemblée synodale du 14 septembre 2024 :

- Des laïcs doivent pouvoir assurer ces tâches : intendant et secrétaire devraient être les deux pivots indispensables dans une paroisse.
- « On passe trop de temps aux tâches matérielles » disent certains prêtres. Peut-être faut-il déjà vérifier que le Conseil économique fonctionne bien, que le curé le laisse s'organiser et conduire un certain nombre de dossiers de fonctionnement. Peut-être nommer un intendant par paroisse, ou « référent à la vie matérielle ». Cela aura pour conséquence de faire évoluer le statut du prêtre qui ne peut être au centre de tout.
- Il me paraît évident que toutes les tâches matérielles devraient être confiées à des laïcs. Mais en fait, c'est déjà plus ou moins le cas dans beaucoup de paroisses. L'important est de bien baliser les choses. Nous avons parlé d'un intendant paroissial, d'un notaire paroissial, d'un trésorier. Cela me paraît bien.

Mission :

L'intendant administre les biens de la communauté pour le service de laquelle il est appelé.
L'Évangile est la référence ultime, selon l'actualisation qui en est faite par le ministère, en particulier par l'encyclique *Laudato Si* du Pape François (2015).
L'intendant est au service de la mission dans une paroisse, en accord et en pleine confiance avec le curé et l'EAP ou bien avec le responsable pastoral concerné.

Document de travail

5) des intendants de paroisse ? (2/3)

Moyens :

La mission est fixée par une lettre de mission.
La mission d'intendant est reconnue par la communauté paroissiale.
Elle est exercée dans un esprit de service auprès de la communauté.
La mission est limitée par un mandat d'une durée de trois ans, sauf exception prévue par le droit, renouvelable une fois après accord des deux parties.
Il est important de définir la disponibilité demandée à l'Intendant pour que la mission soit compatible avec sa vie familiale et professionnelle.
L'intendant exerce sa mission en lien avec le conseil économique de paroisse.
L'intendant est en lien très étroit avec l'économe diocésain qui est tenu de réunir les intendants de paroisse au moins une fois par trimestre.

Formation et relecture :

• Au début et en cours de mission, l'intendant reçoit des formations pour comprendre le fonctionnement économique et organisationnel de son environnement (diocèse, paroisses…). Elles lui permettent également de connaître les interactions entre les personnes et les services et de comprendre leurs attentes.
• Une relecture annuelle (ou plus si besoin) de la mission est effectuée.

Points d'attention :

- L'Intendant a un sens ecclésial qui manifeste sa foi chrétienne. Il a le souci des plus pauvres.
- Il est un gestionnaire rigoureux, et respecte la justice sociale.
- Il est vigilant quant à l'évolution de la législation.
- Il a le sens du contact et le souci de la communication.
- Il est engagé dans la transformation écologique intégrale.
- Il est autonome et sait rendre compte régulièrement.
- L'intendant fait preuve de probité.
- L'intendant est nommé conjointement par l'EAP et le conseil économique.
- La reconnaissance se fait lors d'une célébration liturgique. L'Intendant et sa mission sont présentés à la communauté, une bénédiction et un envoi en mission sont prononcés.

.

Document de travail

5) des intendants de paroisse ? (3/3)

Pour aller plus loin :

- Quelle articulation faut-il assurer entre l'Intendant, le Curé et le Conseil Économique pour éviter les chevauchements ou les tensions ?

- L'Intendant doit-il jouer un rôle uniquement opérationnel (gestion quotidienne) ou également une fonction plus stratégique (propositions pour l'avenir, transition écologique) ?

- Quels critères pour appeler un Intendant : compétences techniques, engagement ecclésial, qualités relationnelles ?

- Comment s'assurer que les Intendants disposent des ressources et du soutien nécessaires pour bien remplir leur mission ?

- Faut-il mettre en place un réseau d'échange entre les Intendants de paroisse pour partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques et permettre une relecture de leur mission ?

- Quels sont les domaines précis de compétence de l'Intendant et ceux qui doivent rester sous la responsabilité du Curé ou du Conseil Économique ?

- Comment mesurer l'efficacité et l'utilité de la mission d'Intendant après quelques années d'application ?

- Sur quel territoire l'Intendant exerce sa mission : paroisse, zone pastorale, ensembles paroissiaux... ?

Document de travail

(C) ...pour une Église diocésaine missionnaire

1) Quels ensembles paroissiaux et quelles zones pastorales

À LIRE

Avertissement

• Les cartes qui suivent ont été réalisées en tenant compte du mieux que possible des retours et remarques issus du livret réalisé par la Commission territoire (en date de septembre 2023).

• **Ces cartes ne sont que des propositions. Elles sont publiées pour susciter une réflexion constructive.**

o Depuis les travaux de la Commission territoire, deux grands principes ont permis d'élaborer ces documents de travail :
- les limites des paroisses nées du synode de 1985 sont conservées
- il est proposé de mutualiser des réalités pastorales dans des ensembles paroissiaux réunissant au minimum deux paroisses actuelles.

o Sur la définition d'un ensemble paroissial, nous renvoyons à l'article suivant :
Alphonse BORRAS, « Les regroupements paroissiaux : questions en cours », dans Lumen Vitae 2012-1, p.19 à 31. En ligne :
https://shs.cairn.info/revue-lumen-vitae-2012-1-page-19?lang=fr

Les cartes proposées sont les suivantes :
- les paroisses actuelles en Creuse et en Haute-Vienne
- les paroisses actuelles de l'agglomération de Limoges
- **deux propositions d'ensembles paroissiaux en Creuse et en Haute-Vienne**
- **trois propositions d'ensembles paroissiaux dans l'agglomération de Limoges**
- **deux propositions de quatre zones pastorales**

- Pour finir ce dossier cartographique, vous trouverez également **un schéma avec deux propositions alternatives pour assurer la gouvernance de ces futurs ensembles paroissiaux** en complément des réflexions proposées dans les fiches de cette même partie.

Vous serez appelé lors de la journée du 24 mai à vous prononcer sur les cartes ou bien à faire part de vos propres suggestions

Document de travail

Diocèse actuel

Document de travail

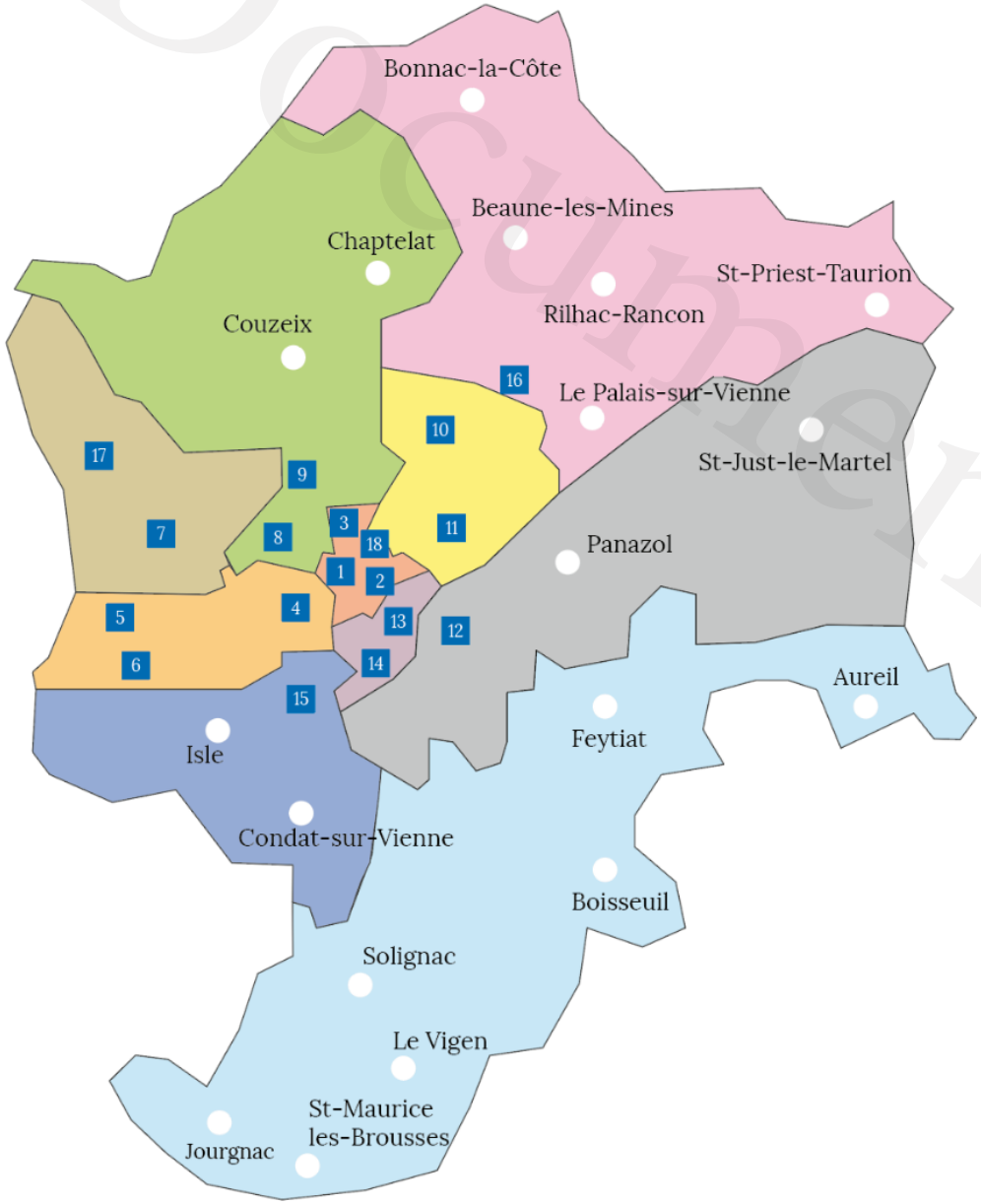

Diocèse actuel
GRAND LIMOGES

Paroisses Grand Limoges

1 Saint-Michel
2 Saint-Pierre
3 Saint-Joseph
4 Sacré-Coeur
5 Saint-Jean-Baptiste
6 Sainte-Jeanne-d'Arc
7 Saint-François
8 Sainte-Thérèse
9 Saints-Anges
10 Sainte-Bernadette
11 Saint-Paul-Saint-Louis
12 Sainte-Valérie
13 La Cathédrale
14 Sainte-Marie
15 Sainte-Claire
16 Saint-Martial-de-Beaubreuil
17 Saint-Martial-de-Landouge
18 Chapelle Saint-Aurélien

Document de travail

Proposition 1
de 8 ensembles paroissiaux hors Limoges

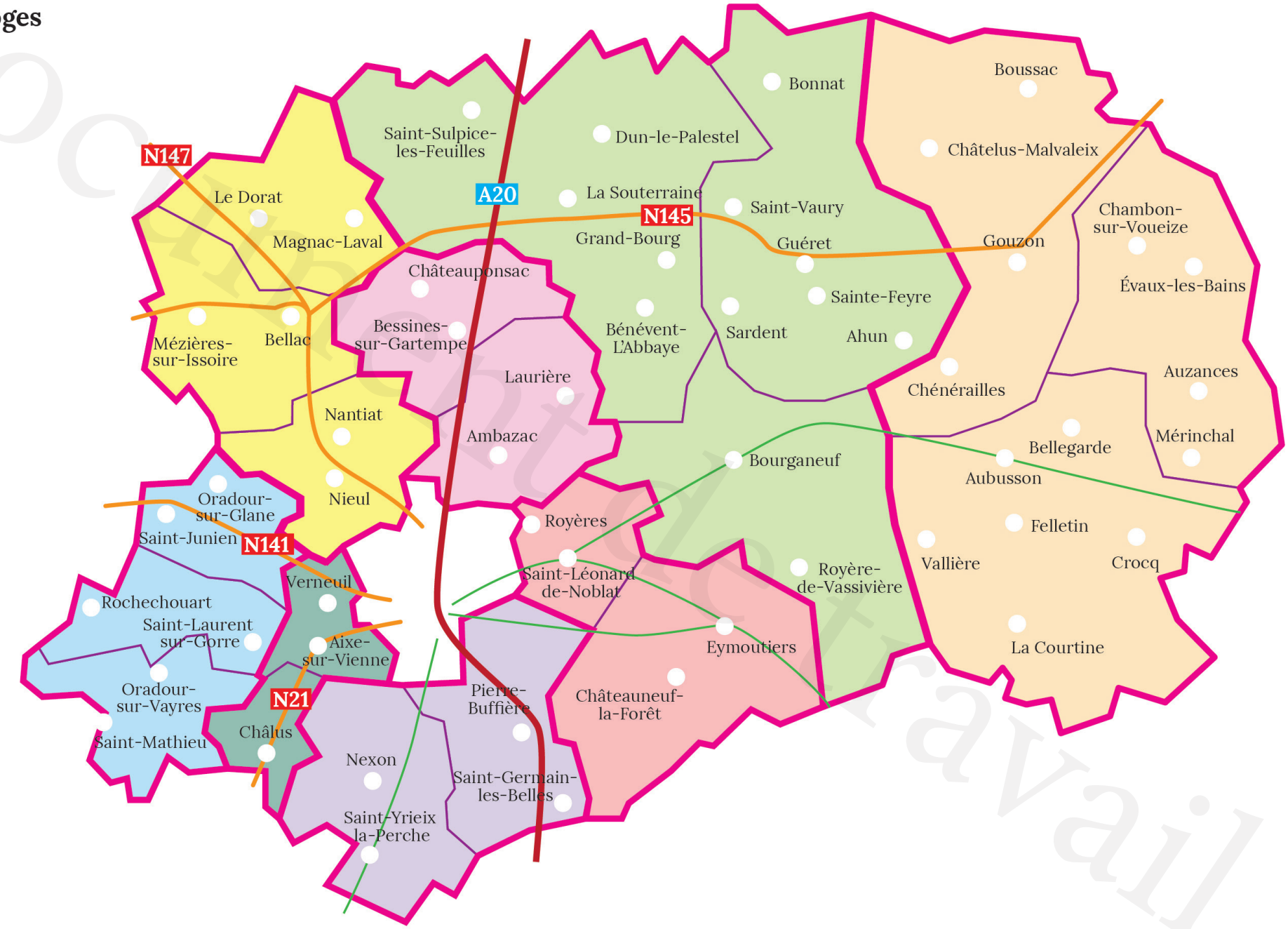

Document de travail

Proposition 2
de 8 ensembles paroissiaux hors Limoges

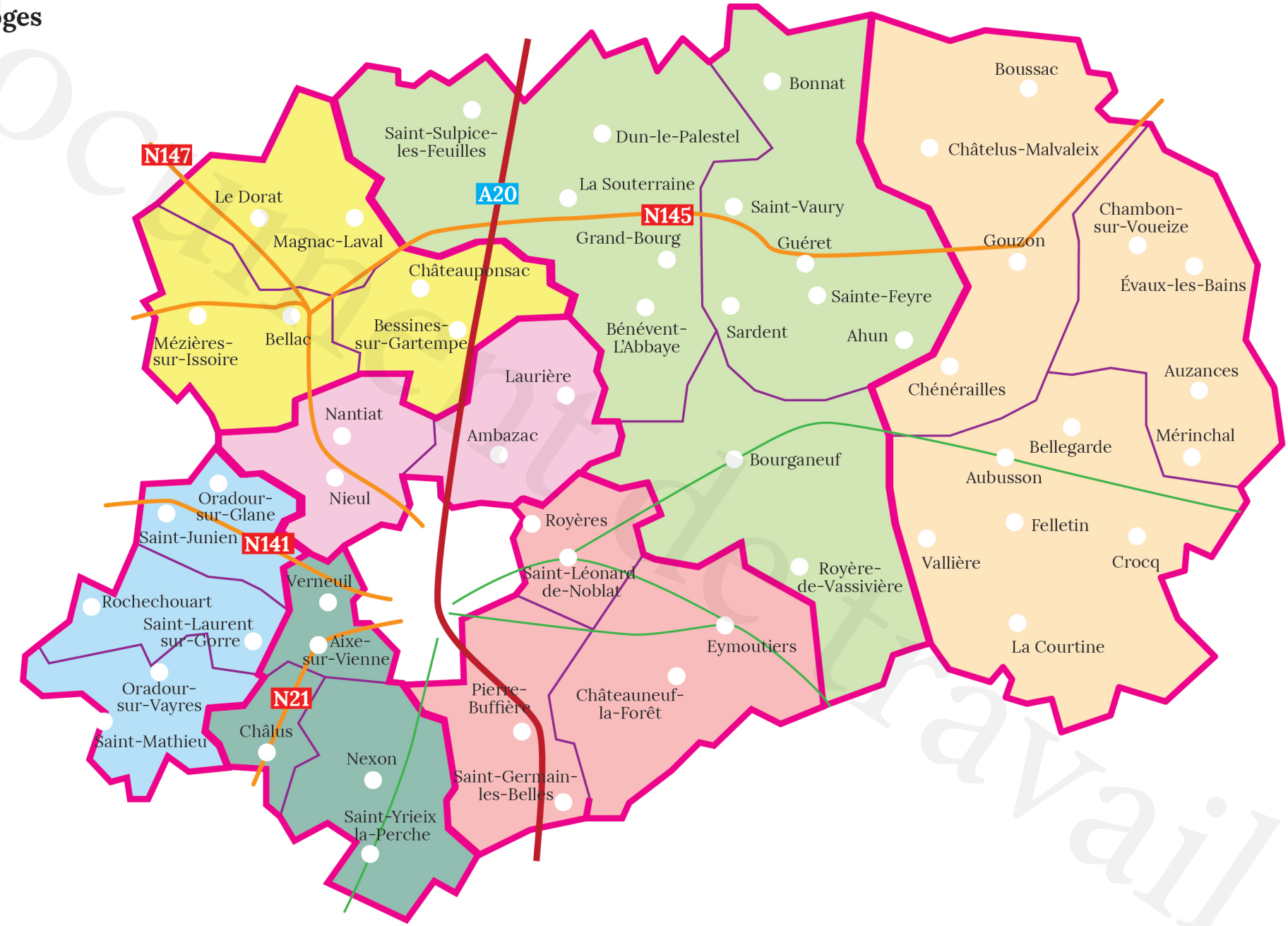

Document de travail

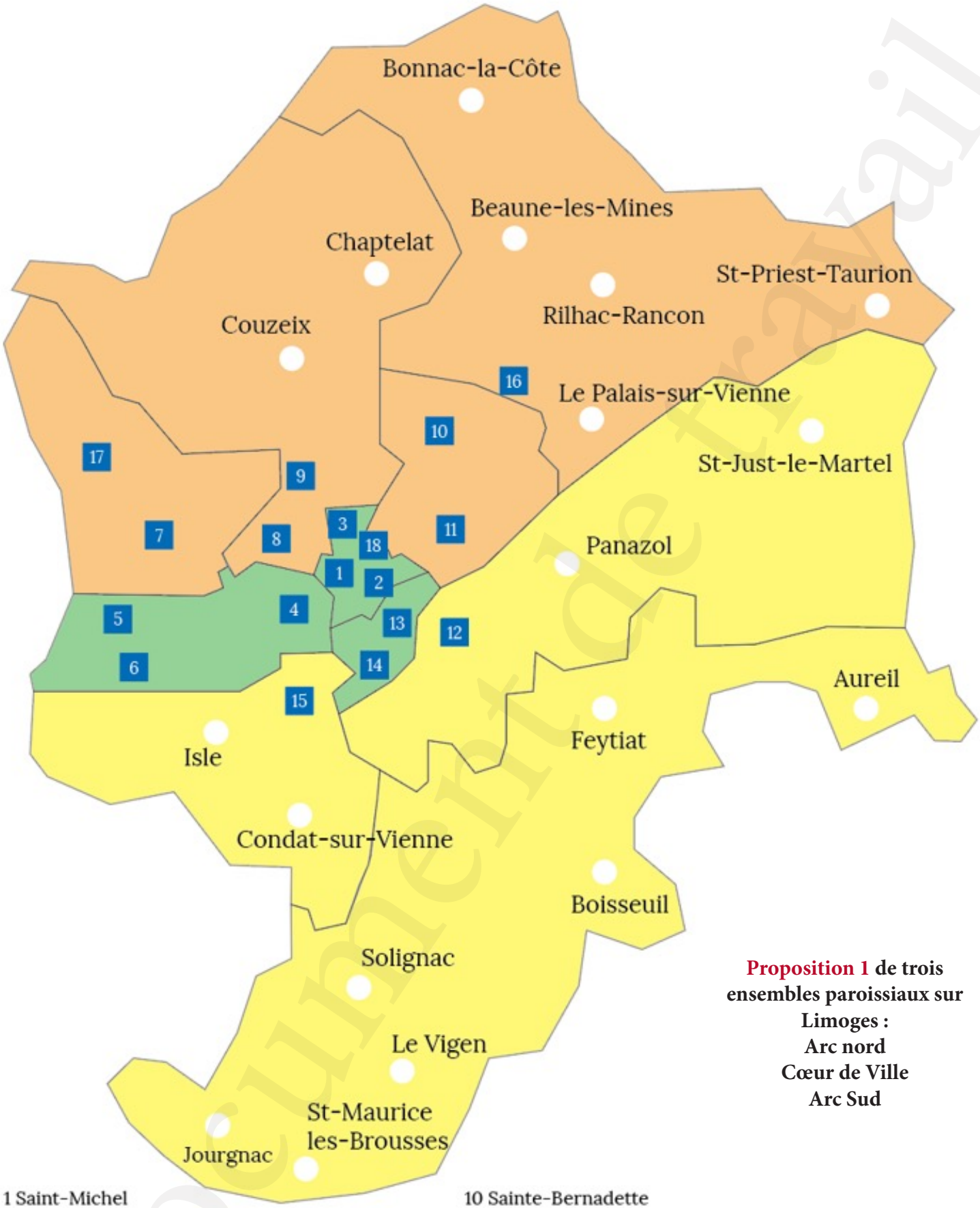

Proposition 1 de trois ensembles paroissiaux sur Limoges :
Arc nord
Cœur de Ville
Arc Sud

1 Saint-Michel
2 Saint-Pierre
3 Saint-Joseph
4 Sacré-Coeur
5 Saint-Jean-Baptiste
6 Sainte-Jeanne-d'Arc
7 Saint-François
8 Sainte-Thérèse
9 Saints-Anges
10 Sainte-Bernadette
11 Saint-Paul-Saint-Louis
12 Sainte-Valérie
13 La Cathédrale
14 Sainte-Marie
15 Sainte-Claire
16 Saint-Martial-de-Beaubreuil
17 Saint-Martial-de-Landouge
18 Chapelle Saint-Aurélien

Document de travail

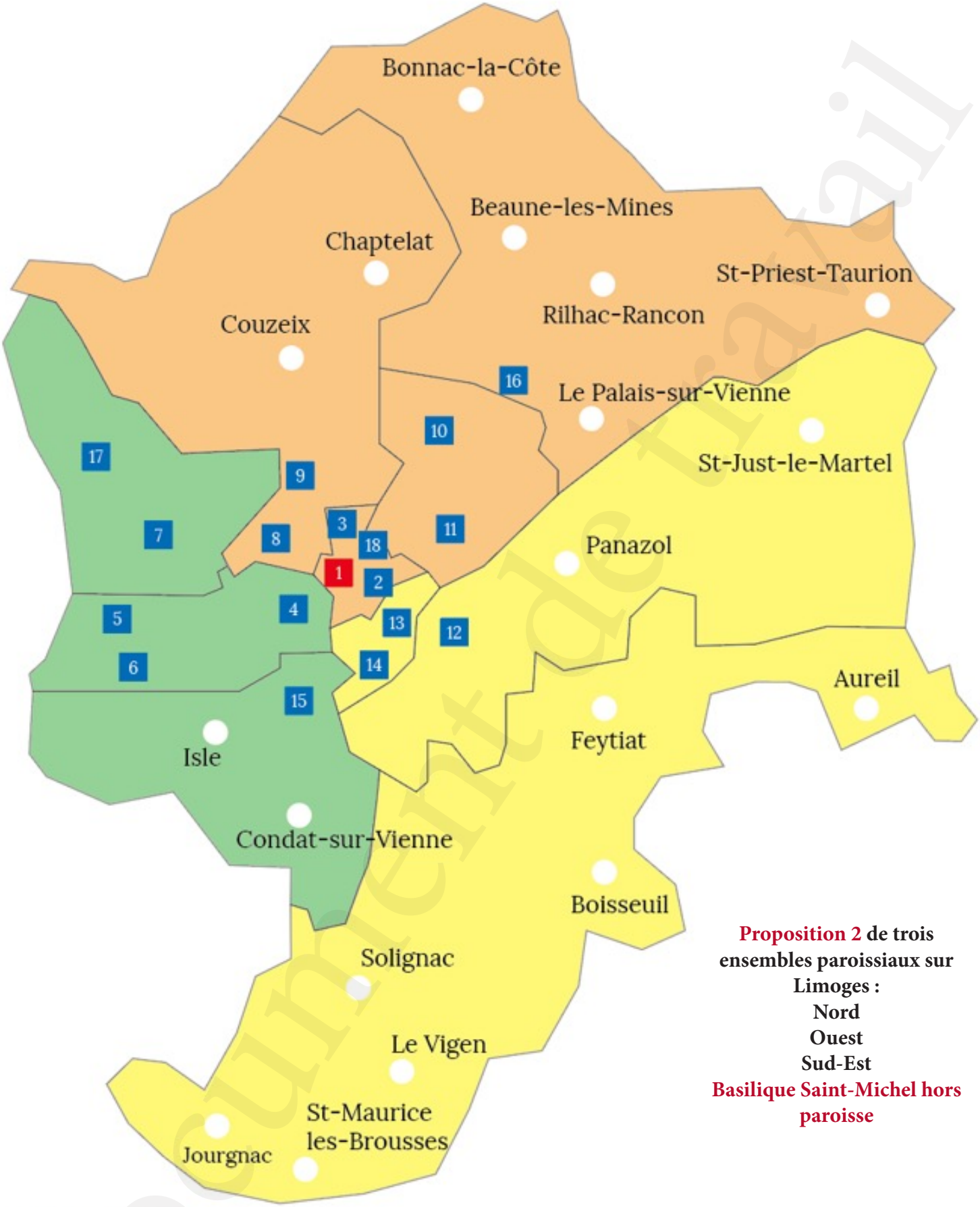

Proposition 2 de trois ensembles paroissiaux sur Limoges :
Nord
Ouest
Sud-Est
Basilique Saint-Michel hors paroisse

1 Saint-Michel (hors paroisse)
2 Saint-Pierre
3 Saint-Joseph
4 Sacré-Coeur
5 Saint-Jean-Baptiste
6 Sainte-Jeanne-d'Arc
7 Saint-François
8 Sainte-Thérèse
9 Saints-Anges
10 Sainte-Bernadette
11 Saint-Paul-Saint-Louis
12 Sainte-Valérie
13 La Cathédrale
14 Sainte-Marie
15 Sainte-Claire
16 Saint-Martial-de-Beaubreuil
17 Saint-Martial-de-Landouge
18 Chapelle Saint-Aurélien

Document de travail

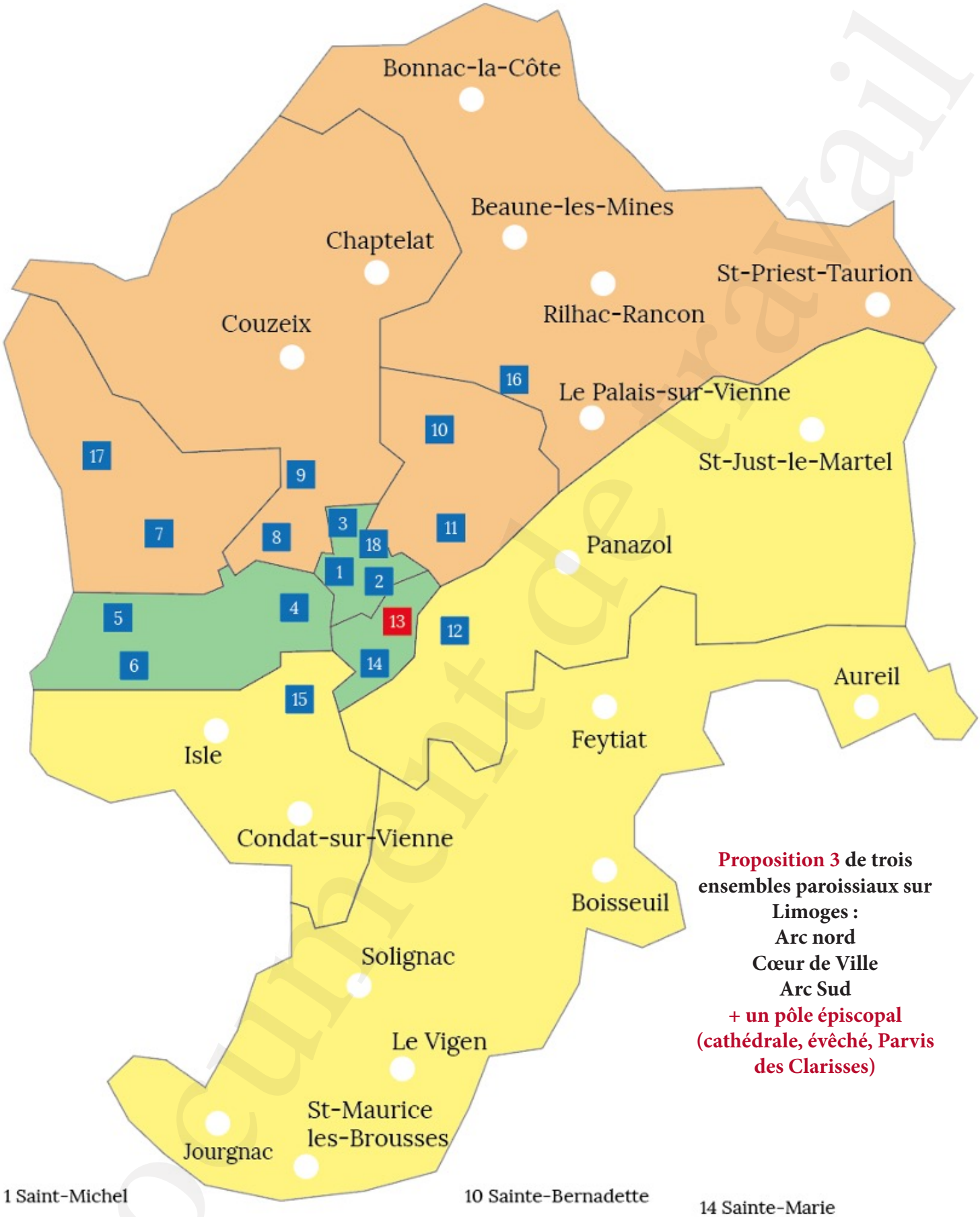

Proposition 3 de trois ensembles paroissiaux sur Limoges :
Arc nord
Cœur de Ville
Arc Sud
+ un pôle épiscopal (cathédrale, évêché, Parvis des Clarisses)

1 Saint-Michel
2 Saint-Pierre
3 Saint-Joseph
4 Sacré-Coeur
5 Saint-Jean-Baptiste
6 Sainte-Jeanne-d'Arc
7 Saint-François
8 Sainte-Thérèse
9 Saints-Anges
10 Sainte-Bernadette
11 Saint-Paul-Saint-Louis
12 Sainte-Valérie
13 La Cathédrale (hors paroisse)
14 Sainte-Marie
15 Sainte-Claire
16 Saint-Martial-de-Beaubreuil
17 Saint-Martial-de-Landouge
18 Chapelle Saint-Aurélien

Document de travail

Proposition 1
de 4 zones pastorales

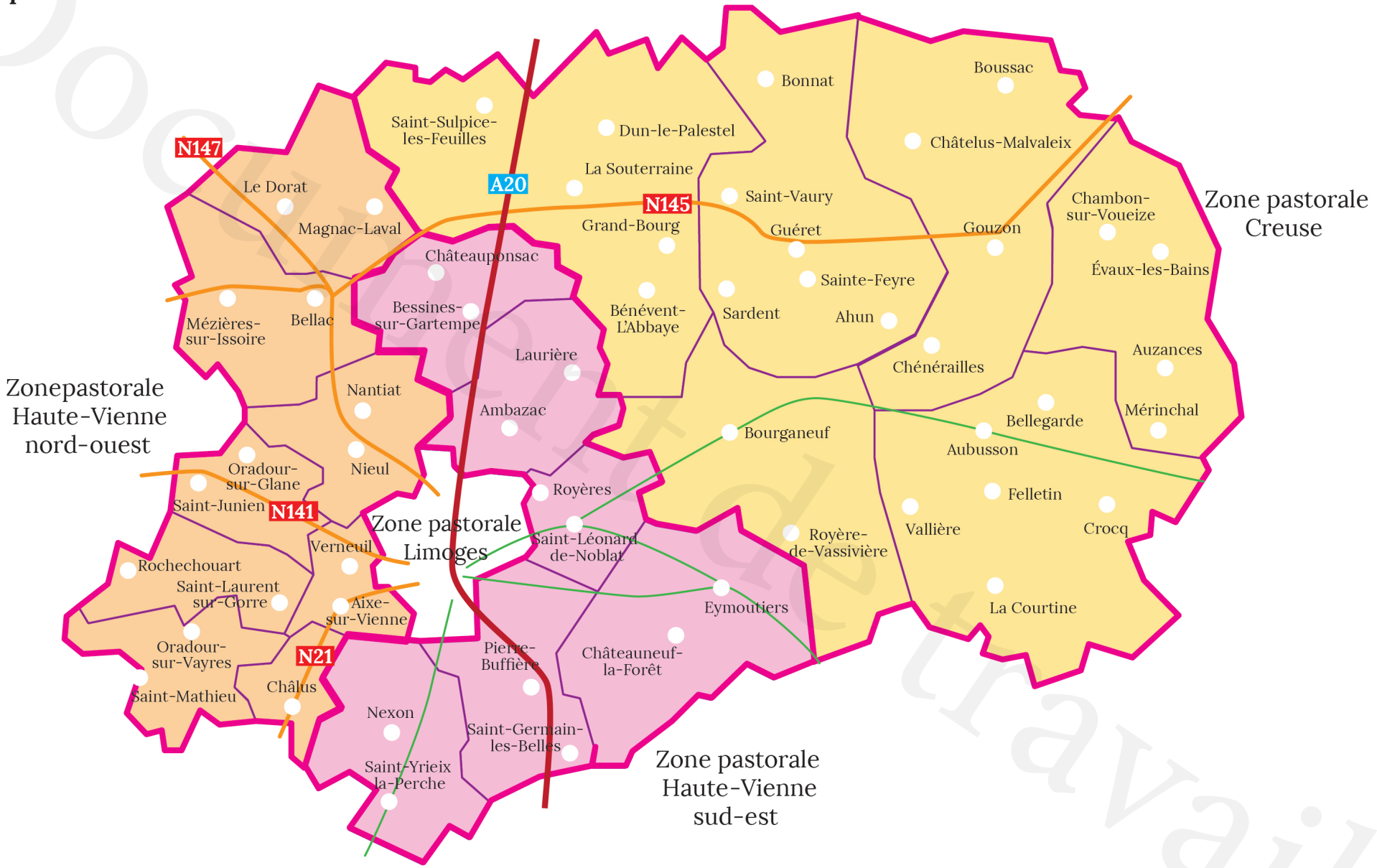

Document de travail

Proposition 2
de 4 zones pastorales

Document de travail

Deux propositions d'organisation institutionnelle des ensembles paroissiaux au service de la pastorale

1

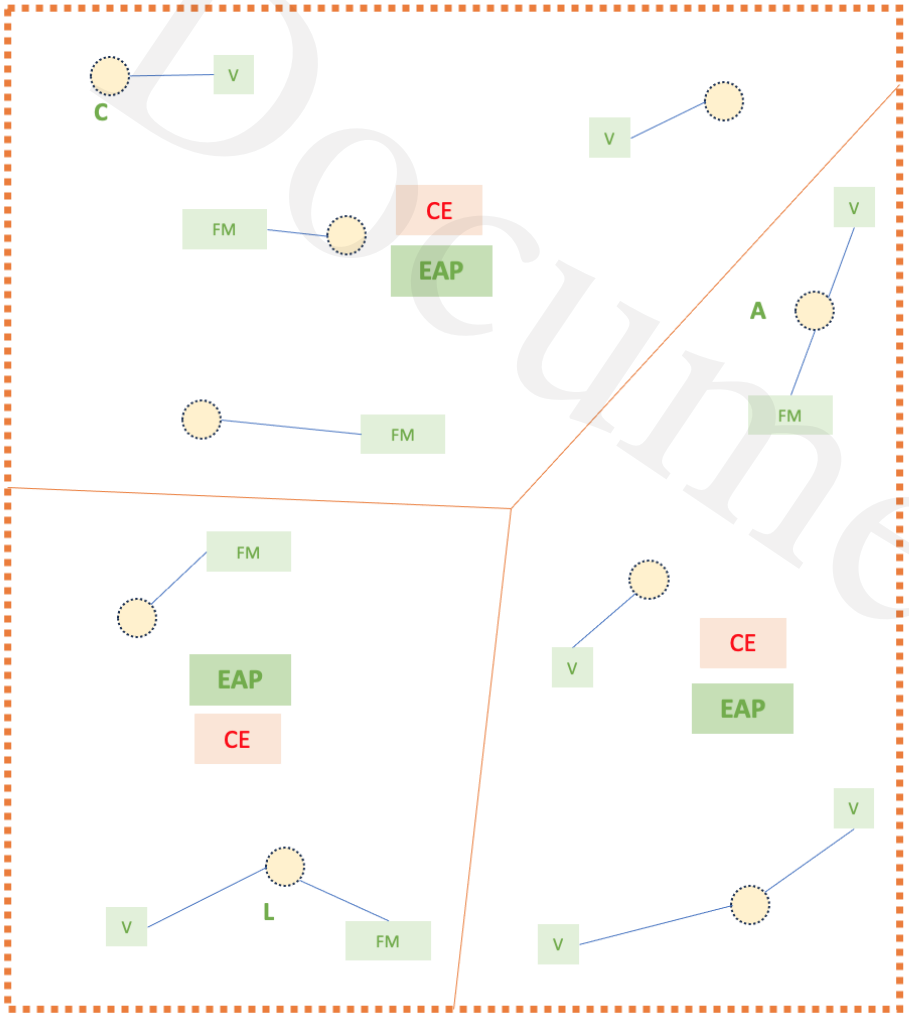

1 curé par paroisse de l'ensemble paroissial
1 EAP par paroisse
1 intendant avec trois conseils économiques
1 conseil pastoral de l'ensemble paroissial
Assemblée paroissiale à l'échelle de l'ensemble paroissial

Proposition 1

ensemble paroissial

paroisse actuelle

V
veilleur

FM
fraternité missionnaire

relais avec une équipe d'animation de relais

A L C
ministères institués

EAP
équipe d'animation pastorale

CE
conseil économique

2

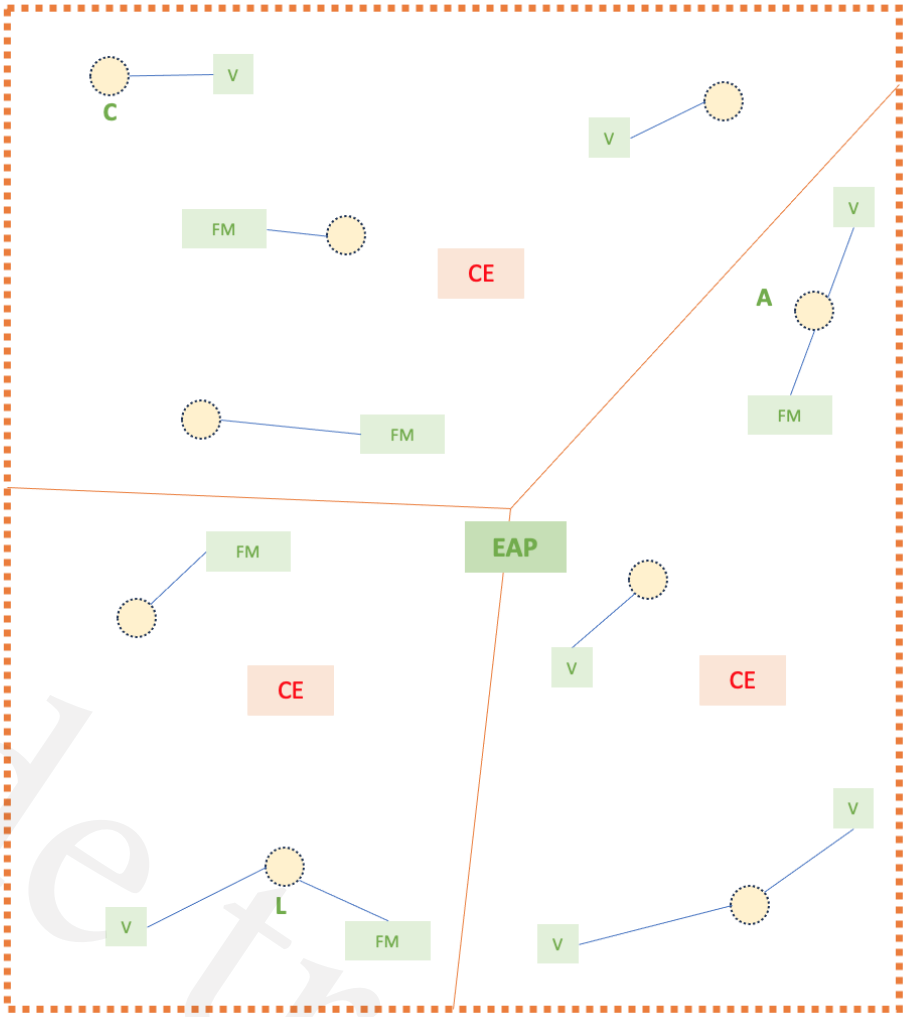

1 curé modérateur pour les trois paroisses de l'ensemble paroissial
1 EAP pour l'ensemble paroissial
1 intendant avec trois conseils économiques qui se réunissent ensemble
1 conseil pastoral de l'ensemble paroissial
Assemblée paroissiale à l'échelle de l'ensemble paroissial

Proposition 2

Document de travail

2) Un conseil pastoral diocésain ?

« Préparez donc votre esprit pour l'action »
(1 Pierre 1, 13)

Organe consultatif qui aide l'évêque à discerner et à orienter la mission de l'Église au niveau diocésain, le Conseil pastoral diocésain a pour mission de promouvoir la dimension missionnaire de la paroisse et de l'ensemble du diocèse, en discernant les priorités pastorales et en accompagnant le projet missionnaire.

Mission :

Le conseil pastoral diocésain participe au discernement nécessaire à l'annonce de l'Évangile, à la mission de la communauté dans son milieu et au témoignage des baptisés qui la composent. Il participe également aux processus de décision dans les formes établies et constitue un espace de rendre-compte et d'évaluation. Il doit être un acteur majeur de la mise en œuvre rapide des orientations synodales, conduisant à des changements perceptibles à brève échéance. Dans cette perspective, il est proposé que le conseil pastoral diocésain, en accord avec les attentes paroissiales et en lien avec les futurs pôles des services diocésains, coordonne et veille à la mise en œuvre d'un projet missionnaire sur quatre années à l'échelle du diocèse, afin de dynamiser la mission tout en formant les acteurs pastoraux et en permettant de partager les diverses expériences missionnaires menées dans le diocèse.

Ce projet missionnaire vise à offrir des formations de proximité au sein de chaque zone pastorale, sur une période de quatre ans. Ces formations comporteront un tronc commun de propositions et un volet spécifique, élaboré en collaboration avec les acteurs pastoraux de chaque zone. Le contenu spécifique de chaque formation sera défini après avoir consulté les besoins et réalités pastorales propres à chaque zone.

Moyens :

Par sa composition et son mode de désignation, le conseil pastoral diocésain se doit de représenter tout le peuple de Dieu qui constitue le diocèse, à l'image de l'équipe diocésaine synodale qui a œuvré à la présente démarche synodale.
Il comprend :
- l'évêque
- 11 délégués désignés après discernement par les EAP, chacun représentant un ensemble paroissial
- 1 délégué des mouvements
- 1 délégué des services diocésains (de préférence le coordinateur du futur pôle initiation et vie chrétienne)
- 1 délégué du diaconat
- 1 délégué de la vie consacré
- 2 délégués de la réalité jeune
- les 4 vicaires épiscopaux.

Document de travail

2) Un conseil pastoral diocésain ? (2/3)

Il est important de veiller à une composition équilibrée, afin de favoriser une plus grande participation des femmes, des épouses de diacres, des jeunes, ainsi que des personnes vivant dans la pauvreté ou la marginalisation. Il est également essentiel que des membres du conseil soient des baptisés véritablement engagés dans le témoignage de leur foi dans leur vie quotidienne et dans la société, avec un esprit apostolique et missionnaire reconnu. Il serait regrettable de se limiter à des personnes impliquées uniquement dans l'organisation de la vie ou des services au sein de la communauté.

Une attention particulière doit être portée aux modalités de désignation des membres. Le mode électif est possible. Lorsqu'une élection n'est pas prévue, il conviendra de mettre en œuvre une consultation synodale, qui exprime le mieux possible la réalité de la communauté ou de l'Église locale.

Deux animateurs (1 femme et 1 homme) seront désignés pour assurer le bon fonctionnement du CPD en lien avec l'évêque : préparation matérielle des rencontres, proposition d'ordre du jour, coordination avec d'autres instances diocésaines…
Une rencontre bimestrielle est fortement encouragée afin d'assurer le suivi du projet missionnaire en cours et de préparer le prochain quadriennal.

Formation et relecture :

Au bout d'un an, il est nécessaire d'assurer une relecture du projet missionnaire afin d'être au plus près des acteurs pastoraux.

Les membres doivent veiller à se former auprès des instances de formation de l'Église de France (instituts, facultés,…).

Points d'attention :

Il est important de veiller à l'adoption d'une méthodologie synodale de travail. La conversation dans l'Esprit, avec des adaptations appropriées, peut constituer un point de référence.

Le CPD est un lieu d'expression de la synodalité. Il doit être à l'écoute des autres instances synodales du diocèse (conseils diocésains, conseils pastoraux de paroisse, assemblées paroissiales) et doit veiller à maintenir une dynamique synodale au sein du diocèse.

Document de travail

2) Un conseil pastoral diocésain ? (3/3)

Textes de référence :

Droit canon
Can. 511 - Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

Can. 512 - § 1. Le conseil pastoral se compose de fidèles qui soient en pleine communion avec l'Église catholique, tant clercs ou membres d'instituts de vie consacrée, que laïcs surtout; ils sont désignés selon le mode fixé par l'Evêque diocésain.
§ 2. Les fidèles députés au conseil pastoral seront choisis de telle manière que par eux la portion tout entière du peuple de Dieu qui constitue le diocèse soit réellement représentée, compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ou collectivement ils ont à l'apostolat.

Can. 513 - § 1. Le conseil pastoral est constitué pour un temps selon les statuts établis par l'Évêque.
§ 2. Lorsque le siège devient vacant, le conseil pastoral cesse.

Can. 514 - § 1. Il appartient à l'Évêque diocésain seul, selon les besoins de l'apostolat, de convoquer et de présider le conseil pastoral qui n'a que voix consultative; c'est aussi à lui seul qu'il revient de publier ce qui a été traité au conseil.
§ 2. Le conseil pastoral sera convoqué au moins une fois par an.

Pour une Église synodale : communion, participation, mission – Document final, 26 octobre 2024

Document de travail

3) Un diocèse missionnaire, en communion Vers une réorganisation des services diocésains ?

« Chacun selon le don qu'il a reçu, mettez-le au service des autres. »
(1 Pierre 4, 10)

Cette fiche réunit des réflexions en cours qui tiennent compte des propositions et remarques de l'assemblée du 14 septembre 2024, des propositions précédentes sur l'avenir de nos paroisses.
Comme la première partie de ce livret, cette fiche est présentée à titre informatif et ne fera pas l'objet de travaux lors de l'assemblée du 24 mai. Cependant, l'équipe diocésaine synodale a souhaité faire part de ses questionnements en cours car les attentes sont fortes pour accentuer la proximité des services diocésains auprès des communautés chrétiennes qui ont également une grande soif de formations.

PROPOSITION 1 - Créer un délégué général diocésain ?

Cette fonction serait confiée à un fidèle-laïc au titre de son baptême et de sa confirmation. Il ne s'agit pas d'un troisième vicaire général ou d'un laïc qui en tiendrait lieu et qui viendrait simplement alléger la charge des deux autres, mais d'un acteur nouveau, capable d'apporter son charisme propre à l'équipe épiscopale afin de l'aider à engager les conversions nécessaires au vu des défis qui se présentent à l'Église.
Sa mission serait exercée auprès des responsables des services pastoraux diocésains afin de :

- les accompagner dans l'exercice de leur mission ;
- encourager la présence des services auprès des paroisses ;
- être à leur écoute ;
- leur offrir conseil et soutien fraternel dans la gouvernance et les recrutements de leur service ;
- recueillir les éléments avec les responsables de service pour la rédaction de leurs lettres de mission ;
- relire avec les responsables de services leurs missions confiées par l'Évêque ;
- assurer les entretiens annuels des responsables de service ;
- les accompagner dans la définition de leurs besoins matériels et financiers en lien avec l'économe diocésain.

PROPOSITION 2 - Créer un Conseil pastoral diocésain

(voir fiche à ce sujet)

Document de travail

PROPOSITION 3 - Une réorganisation des services diocésains

Réorganiser en pôles les services diocésains afin de gagner en coordination et proximité.
Un pôle rassemblerait des Services diocésains autour d'une thématique commune, tenant compte des réalités propres du diocèse. Chaque pôle serait engagé dans la dynamique du projet missionnaire (voir fiche à ce sujet), en vue d'une communion missionnaire. Le pôle serait un lieu de dynamisme, de soutien, de coordination et de collaboration. Il éviterait qu'aucun Service diocésain ne fonctionne "en silo", mais dans une synergie liée aux réalités paroissiales.
Quatre pôles pourraient ainsi être constitués :
- un pôle initiation et vie chrétienne
- un pôle dialogue, bien commun et amitié sociale
- un pôle communication
- un pôle ressources et moyens.

PROPOSITION 4 - L'enjeu de la formation

Si l'on définit la formation comme une proposition qui s'adresse à toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances pour grandir dans la foi, nourrir sa vie spirituelle, témoigner de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, et développer sa vie en Église, alors le pôle initiation et vie chrétienne doit être en mesure de proposer un cycle de formation coordonné, cohérent, en lien avec le projet missionnaire bâti en étroite concertation avec les communautés chrétiennes. Les efforts de synergie doivent être concentrés sur les activités de ce pôle qui doit être en mesure de porter le projet missionnaire diocésain afin de soutenir et d'encourager toutes dynamiques missionnaires au sein des paroisses. La mise en œuvre concrète de cette proposition reste à coconstruire.

Document final du Synode « Pour une Eglise synodale », octobre 2024, n°143 :
Au long du processus synodal, de toutes parts, une des demandes qui a émergé avec le plus de force est que la formation soit intégrale, continue et partagée. Son but n'est pas seulement l'acquisition de connaissances théoriques, mais la promotion de capacités d'ouverture et de rencontre, de partage et de collaboration, de réflexion et de discernement en commun, de lecture théologique des expériences concrètes. Elle doit donc interpeller toutes les dimensions de la personne (intellectuelle, affective, relationnelle et spirituelle) et comprendre des expériences concrètes accompagnées correctement. Tout aussi marquée a été l'insistance sur la nécessité d'une formation à laquelle participent ensemble hommes et femmes, laïcs, consacrés, ministres ordonnés et candidats au ministère ordonné, permettant ainsi de grandir dans la connaissance et l'estime réciproques, et dans la capacité à collaborer. Cela requiert la présence de formateurs idoines, compétents, capables de confirmer par leur vie ce qu'ils transmettent par leurs paroles : ce n'est qu'ainsi que la formation sera vraiment transformatrice et pourra porter du fruit. Il ne faut pas non plus négliger la contribution que les disciplines pédagogiques peuvent apporter à la préparation de parcours de formation bien ciblés, attentifs aux processus d'apprentissage à l'âge adulte et à l'accompagnement des personnes et des communautés. Nous devons donc investir dans la formation des formateurs.

Document de travail

PROPOSITION 5 - Le pôle communication

Le pôle communication est déjà une réalité dans notre diocèse, réunissant en un même lieu le service de la communication du diocèse, le journal Le Sillon et la radio RCF. Cependant, ces différentes réalités doivent encore accentuer leurs efforts pour développer un support commun de communication axé sur le numérique et multimédias (podcast des émissions radio, articles, vidéos...). Ce pôle doit devenir un vecteur majeur de diffusion du projet missionnaire en lien beaucoup plus étroit avec les communautés chrétiennes afin de faire partager à l'ensemble du diocèse les différentes expériences missionnaires et permettre de faire croître la synodalité. Afin d'assurer leur pérennité financière, la mutualisation des ressources est un impératif à très court terme ainsi qu'une plus grande proximité avec les communautés chrétiennes. Enfin, ces supports sont également des moyens pour les acteurs pastoraux de relire leur mission en rédigeant des articles, en préparant des émissions radios ou autres supports de communication.

PROPOSITION 6 - Un économat diocésain au plus proche des réalités pastorales

Si la gestion matérielle et financière des moyens pastoraux doit être une préoccupation constante à cause de la diminution des ressources, elle doit être menée en tenant également compte des enjeux pastoraux et des besoins des communautés chrétiennes. L'équipe diocésaine synodale a relevé de nombreux témoignages qui souhaitent davantage de dialogue, d'écoute et d'attention aux attentes portées par les communautés chrétiennes de la part du service diocésain de l'économat.

Tous les services diocésains, au service de la Bonne nouvelle, doivent tendre vers une démarche synodale commune à l'Église diocésaine.

Document de travail

III. Une manière d'avancer

Document de travail

La Conversation dans l'Esprit

« Puisque l'Esprit nous fait vivre, marchons sous la conduite de l'Esprit. »
(Galates 5, 25)

Le but est de «discerner, dans la prière et le dialogue, les chemins que l'Esprit nous demande de suivre.» Elle se veut un lieu où la vérité est convoquée selon les conditions suivantes :

- Donner la première place à Dieu et à l'Esprit Saint en se disposant à l'exercice qui va se vivre, en demandant de chercher la volonté de Dieu, habituellement grâce à un partage de la Parole et un temps de prière.
- Offrir une attitude d'accueil de ce qui va se dire, jumelée à un désir de faire la vérité ensemble, pour accueillir les déplacements intérieurs suscités par cette écoute.
- Oser une prise de parole personnelle où chaque individu peut se dire en vérité, librement, et se sentir écouté.
- Manifester une écoute active sans préjugés qui permet un ou plusieurs déplacements intérieurs personnels.
- Faire une place importante à ce qui s'entend des autres pour se laisser surprendre et peut-être discerner un mouvement d'ensemble qui appelle à autre chose.

Tout au long de la démarche, porter attention aux mouvements intérieurs qui nous habitent. Cela est aussi un bon indicateur de l'accueil de la volonté de Dieu et des «réponses» que l'Esprit Saint inspire.

Nous vous proposons d'utiliser la méthode suivante pour travailler collectivement le livret et préparer l'assemblée du 24 mai :

Lecture de la prière de Mgr Bozo p.4
Choix du thème travaillé dans le livret
Lecture du thème
Silence et temps personnel de réflexion

■ 1er tour de parole

Chaque personne PARTAGE le principal élément qui ressort de sa réflexion. Il n'y a pas de discussions. C'est un temps d'ECOUTE de la parole de chacun.
Une fois que toutes les personnes ont eu l'occasion de parler, faire SILENCE pour écouter intérieurement et écrire **ce qui a le plus résonné** ou qui a suscité plus de résistance, dans ce qui a été partagé.

■ 2ème tour de parole

Chaque personne PARTAGE les « résonnances », l'élément le plus important de ce qu'elle a noté après le 1er tour. Là encore c'est un temps d'ECOUTE, on n'interagit pas. Ne pas hésiter à répéter un élément qui a déjà été dit.
Prendre quelques instants de SILENCE pour noter ce que l'Esprit veut nous dire à travers le partage des résonnances, des résistances et des concordances entendues au 2ème tour.

■ 3ème tour de parole

Chaque personne PARTAGE l'élément principal de ce qu'elle a retenu des deux premiers tours de table en termes de convergences, de points communs, de perspectives.

Document de travail

La Conversation dans l'Esprit

Une dynamique de discernement dans l'Église synodale

PREPARATION PERSONNELLE

En se confiant au Père, en dialoguant dans la prière avec le Seigneur Jésus et en se mettant à l'écoute de l'Esprit Saint, chacun prépare sa propre contribution sur la question sur laquelle il est appelé à discerner.

Silence, prière et écoute de la Parole de Dieu

« Prendre la parole et écouter »

Chacun prend la parole à tour de rôle, à partir de son expérience et de sa prière, et écoute attentivement la contribution des autres.

Silence et prière

« Faire place à l'autre et à l'Autre »

Chacun partage, à partir de ce que les autres ont dit, ce qui a résonné le plus en lui ou ce qui a suscité le plus de résistance en lui, en se laissant guider par l'Esprit Saint : « Quand, en écoutant, mon cœur a-t-il brûlé dans ma poitrine ? »

Silence et prière

« Construire ensemble »

On dialogue ensemble à partir de ce qui a émergé précédemment pour discerner et recueillir le fruit de la conversation dans l'Esprit : reconnaître les intuitions et les convergences ; identifier les discordances, les obstacles et les questions supplémentaires ; laisser émerger les voix prophétiques. Il est important que chacun puisse se sentir représenté par le résultat du travail. « Quels sont les pas auxquels l'Esprit Saint nous appelle ensemble ? »

Prière finale d'action de Grâce

Document de travail

La Conversion des processus

Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Églises.
(Apocalypse 2, 7)

Document final du Synode « Pour une Eglise synodale », octobre 2024

Partie III : La conversion des processus :

- Le discernement ecclésial pour la mission
- L'articulation des processus de décision
- Transparence, rendre-compte, évaluation

79. (...) Au cours du processus synodal, nous avons cherché à écouter cette voix et à prendre en compte ce qu'elle nous disait. Dans la prière et le dialogue fraternel, nous avons reconnu que :
- le discernement ecclésial,
- le soin apporté aux **processus décisionnels,**
- l'engagement à **rendre compte** de nos actions et à **évaluer** le résultat des décisions prises,
sont des pratiques par lesquelles nous répondons à la Parole qui nous indique les voies de la mission.

80. Ces trois pratiques sont étroitement liées.
Les **processus décisionnels** nécessitent un **discernement ecclésial**, qui requiert une écoute dans un climat de confiance, celle-ci étant soutenue par la **transparence** et le **rendre compte**.
La confiance doit être mutuelle : ceux qui prennent les décisions doivent pouvoir faire confiance au peuple de Dieu et l'écouter. Celui-ci à son tour doit pouvoir faire confiance à ceux qui exercent l'autorité. Cette vision intégrale souligne que chacune de ces pratiques dépend des autres et les soutient, ce qui permet à l'Église de remplir sa mission.
S'engager dans des **processus décisionnels** fondés sur le **discernement ecclésial** et assumer une culture de la **transparence**, du **rendre-compte** et de l'**évaluation** exige une formation adéquate qui ne soit pas seulement technique, mais capable d'explorer les fondements théologiques, bibliques et spirituels de ces pratiques.
Tous les baptisés ont besoin de cette formation au témoignage, à la mission, à la sainteté et au service, qui mette en relief la coresponsabilité.

Document de travail

Document de travail

Document de travail